

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 24 au 30 septembre 2010 - N° 6331 - 59^{ème} année



Interview

FRANÇOIS MOSCONI

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA CCM AIRLINES



RENDEZ-VOUS

Au sommet ajaccien du 7^{ème} art avec 17 films dont 6 avant-premières nationales



INITIATIVE

Les pompes funèbres Travaglini inaugurent, à Folelli, le premier funérarium de Haute-Corse



SPORT

Retour en images sur des démonstrations de haute voltige à Anghione, façon pit bike



Pour Madame Gaspari,
changer l'énergie en Corse
c'est consommer moins, tout en réalisant
des économies d'énergie.



Jusqu'à **2000€** d'éco-prime
pour l'installation
d'un système de chauffage
performant.

Toutes les installations sont réalisées par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers clientèle au **0810 20 12 34**
(prix d'un appel local)

ou consultez sur <http://corse.edf.com> ou <http://adec.corse.fr>

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Getty Images - Jean Hairxcalde.



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

4 D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire



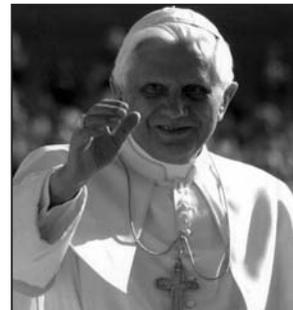
6 **INTERVIEW**
François Mosconi,
Président du Conseil de
Surveillance de la CCM,
fait le point sur l'état et les
objectifs de la compagnie
ainsi que sur sa fonction

8 Rendez-vous : du 5 au 9 octobre, Passion Cinéma et Journée Montagnes

10 Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

11 **ANNONCES LÉGALES**

21 **SPORT**
Plains feux sur un show
de pit bikers aguerris
organisé à Anghione par
l'association Team Nasty
Trash et le magasin
Nitro-Bike



● Sa sainteté, le Pape Benoît XVI, lors de son voyage en Grande Bretagne, a «surf» sur la liesse populaire dépassant le monde des Catholiques. Ce voyage que la presse internationale, et française surtout, annonçait comme étant celui de tous les dangers pour le Saint-Père, aura été un succès total dans ses dimensions politiques et apostoliques, sans laisser place à la moindre défaillance !

La presse anglaise, *fair-play*, l'a reconnu avec force, contrairement aux médias français qui ont préféré insister sur les 4 à 10 000 manifestants antipapistes plutôt que de parler des foules en liesse massées par dizaines de milliers sur le passage du Pape et lors des rassemblements d'Edimbourg, avec près de 200 000 personnes, et d'Hyde Park, avec près de 100 000 personnes pour la veillée de Béatification du cardinal Newman. Une béatification qui a ravi les Anglais sans exception, honorés par la reconnaissance des vertus d'un homme qui a marqué son époque et continue, par l'exemplarité de son œuvre et la pertinence de ses écrits, à enrichir la conscience collective d'un pays qui sait conjuguer la diversité des identités régionales et nationales avec les identités issues du Commonwealth et, au-delà, avec ses diversités politiques et religieuses !

Je n'ai pas pour habitude de citer la perfide Albion comme référence. Mais, pour la circonstance, je regrette que la France, patrie aujourd'hui de tous les égoïsmes, ait perdu son âme et ses repères sous les coups d'encensoir d'une laïcité à la française, réductrice des valeurs et cause de l'uniformisation dramatique de notre pays. Je regrette que la France s'honore de privilégier l'Eglise laïque et ses thuriféraires, au détriment d'un environnement imprégné de l'indispensable spiritualité, seule source qui peut, par l'Esprit, vivifier la Lettre, car sans la puissance régénératrice de l'Esprit, la Lettre peut continuer à diviser, voire à tuer libertés, droits de l'homme, solidarités, générosités, responsabilités...

C'est un véritable régal de voir, à travers les reportages en direct sur la chaîne « KTO », ces foules de jeunes acclamant le Pape, le prenant à témoin de leurs angoisses, de leurs inquiétudes et de leurs espérances !

Et quel réconfort de voir le vieil homme venu du Vatican, avec humilité, reconnaître les fautes et les erreurs commises par les gens d'Eglise, comme aucune institution n'a su le faire !

La dimension sociale du message pontifical devrait contribuer à inspirer la classe politique et les décideurs pour une société de partage et de justice.

Un voyage historique dans tous les domaines qui hisse désormais le Pape Benoît XVI au niveau de son illustre prédécesseur, Jean-Paul II, avec un charisme que la force de ses réflexions et de ses propos, comme celle de ses gestes, a su révéler au fil des mois.

En Grande Bretagne, Benoît XVI a replacé l'Eglise Catholique et le Christianisme au cœur des débats en cours !

Puisse la France et l'Etat français retrouver, avec le respect des spiritualités, le respect d'eux-mêmes et de tous les Français ! Et que l'Etat, en retour, puisse mériter le respect de tous !

À MÉDITER

« Les marques du fouet disparaissent,
la trace des injures, jamais. »

Proverbe africain

DIRECTION – ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associu di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 15 SEPTEMBRE

SNCF : des missions qui dérangent

Les cheminots **STC** entament une grève sur la base de trois revendications adressées à la Direction : régulariser la situation d'une travailleuse saisonnière handicapée pour laquelle est soulignée «une discrimination à l'embauche», réviser le plan de transport entré en vigueur quelques jours plus tôt et annuler les missions dévolues à des cadres de la **SNCF**, missions dont les grévistes jugent qu'elles sont «injustifiées, onéreuses et entravent la promotion interne des agents locaux». A cela viendra s'ajouter une crainte : celle de la privatisation, la **SNCF** étant soupçonnée par le **STC** de «créer les conditions de son départ à la fin de la délégation de service public dans moins d'un an». Au cours de ce conflit qui paralysera le trafic ferroviaire durant une semaine, les négociations se feront en deux temps, le **STC** obtenant d'abord gain de cause sur les deux premiers points. Le plus gros des discussions s'engagera durant la journée du 20 septembre, discussions auxquelles prendra part le Conseiller Exécutif en charge des transports, **Paul-Marie Bartoli**. Les grévistes obtiendront finalement l'arrêt des missions jusqu'ici confiées aux neuf cadres venus du continent à l'initiative de la **SNCF**, un plan de formation en faveur de trois agents insulaires pressentis pour remplacer ceux-ci, et l'assurance de voir la **SNCF** rester en **Corse** quand l'actuelle délégation de service public sera finie.



Balles de match

Les marins et les dockers **CGT** de la **CMN** se refusent à un embarquement à destination de **Marseille** : celui de balles de déchets de la **CAPA** qui ont été compactées et stockées sur le site de **Saint Antoine**, à **Ajaccio**, et dont ils jugent qu'elles «posent problème». Dénonçant des conditions de transport insalubres (conditionnement non étanche, odeurs nauséabondes, présence de rats, cafards et autres vers), ils réclament une inspection. Ce qui sera fait dès le lendemain sans que rien d'anormal ne soit détecté. Finalement, les services de l'**Etat**, de la **CAPA** et le transporteur décideront d'étudier un autre conditionnement des déchets concernés (emballages renforcés), promettant qu'un test serait réalisé dans les dix jours. En attendant, le transport de ces balles de déchets sera suspendu.

Dans le viseur des plastiqueurs

Pour la troisième fois en 15 jours, **EDF** est la cible d'une tentative de plastiquage qui cette fois encore, comme le 30 août à **Ajaccio**, tournera court, une charge non explosée, couplée à une bouteille de gaz, étant découverte par les employés devant le volet roulant de l'agence de **Propriano**. Sur un des murs du bâtiment, l'inscription «**FLNC**». Si aucune revendication n'est assumée, les médias ne manqueront pas de faire le rapprochement avec l'annonce faite par le préfet de **Haute-Corse** du choix du fioul lourd pour la centrale de **Lucciana**, décision à laquelle différents acteurs associatifs et politiques continuent de réagir de part et d'autre par voie de presse.

JEUDI 16 SEPTEMBRE

Barrage au fioul

De nombreux militants du collectif anti-fioul se réunissent à l'université de Corse pour définir les modalités d'action à venir, annonçant notamment leur intention de porter en justice l'arrêté préfectoral, jugé mensonger, et d'introduire un recours gracieux contre le plan énergétique de la **CTC**. De son côté, le Directeur régional d'**EDF**, **Jacques Thierry Monti**, fait entendre sa voix, précisant que l'arrêté, «conforme aux exigences réglementaires européennes et nationales», sera respecté à la lettre. 5 jours plus tard, le groupe **Corsica Libera** annoncera qu'il défendra, lors de la session de rentrée de l'**Assemblée de Corse**, sa motion contre la décision prise par le **Préfet de Haute-Corse** de faire démarrer la future centrale de **Lucciana** au fioul lourd, assurant que sur le site actuel sont stockés 8500 m3 de fioul léger, et réclamant une étude technique capable de dire si oui ou non ses propositions sont viables.



La dengue en Corse

Alors qu'un cas de dengue autochtone vient d'être signalé par l'**Institut de Veille Sanitaire** dans le sud de la **France**, un cas de dengue «importé» en **Corse** - le premier - fait la une des médias locaux. Il s'agit d'une habitante de **San Gavinu di Fiumorbu** ayant séjourné en Inde. Le lendemain, un second cas sera évoqué : celui d'un habitant de **Biguglia** revenu d'un voyage dans le sud-est asiatique.

Arrêtés oubliés ?

Le groupe élu à l'**Assemblée de Corse**, **Femu a Corsica** tient une conférence de presse à **Bastia** pour remettre à l'ordre du jour des débats régionaux la «nécessaire prorogation» des **arrêtés Miot** permettant l'exonération des droits de succession. La disparition progressive de ce régime spécifique est programmée pour le 1^{er} janvier 2011 et devra s'achever en 2015. Les nationalistes modérés demandent donc à l'**Assemblée de Corse** de s'emparer immédiatement de cette question.



LUNDI 20 SEPTEMBRE

La mort en route

Les pouvoirs publics, qui entendent renforcer les volets de la prévention et de la répression routières, font état, pour le seul mois d'août, d'une hausse de 15,8% des accidents de la route mortels en **Haute-Corse**, décomptant pas moins de 23 morts depuis le début de l'année.

Erreur de jeunesse ?

Le tribunal correctionnel de **Bastia** condamne un jeune homme de 20 ans à une peine de six mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve durant 2 ans pour escroquerie à la carte bancaire. L'accusé n'est autre que le fils de **Marc Demulsant**, ancien sous-préfet de l'arrondissement de **Calvi**. Il exprimera ses regrets pour ce qu'il nommera lui-même une "grave erreur".

MARDI 21 SEPTEMBRE

A propos de langue

Le Conseiller Exécutif **Pierre Ghionga** annonce sur les ondes de **RCFM** avoir saisi la commission des compétences législatives et réglementaires de l'**Assemblée de Corse** afin qu'elle examine la question d'un statut de la langue corse, l'objectif étant d'aboutir à une reconnaissance constitutionnelle de celle-ci en s'appuyant sur la loi de 2008 qui reconnaît les langues régionales comme patrimoine de la **France**. Cette commission, présidée par **Pierre Chaubon**, ferait des propositions avant la fin de l'année.

Gardés et perdu de vue

Premières avancées dans le cadre de l'enquête menée sur le double assassinat de **Nicolas Salini** et **Jean-Noël Dettori**, perpétré le 10 avril 2009 à **Baleone** : 4 personnes sont placées en gardes à vue, deux d'entre elles ayant été appréhendées à **Ajaccio**, deux autres, en détention provisoire, ayant été extraites de leur cellule. Elles seraient soupçonnées d'appartenir à l'entourage de **Guy Orsoni**, en cavale. Parmi elles, **Jean-Baptiste Ottavi**, déjà mis en examen pour deux autres règlements de compte. A noter : le jour de ces mises en garde à vue, une descente de police a lieu chez **Alain Orsoni**, à **Vero**, où les policiers, agissant sur commission rogatoire d'un juge marseillais dans le cadre du double assassinat de **Baleone**, ne trouvent pas le Président de l'**ACA** dont il sera précisé ensuite qu'il "n'est pas recherché par la justice dans cette affaire". Les avocats de ce dernier venaient tout juste de décider de déposer une requête en suspicion légitime à l'encontre du juge **Claude Choquet** de la **JIRS**, évoquant "l'acharnement, sans concession du juge et du procureur **Jacques Dalles**" à l'égard de leur client.

Au casting "paillettes"

Le tournage du film "Mission sacrée", avec **Christophe Malavoy** dans le rôle du **Préfet Bonnet**, débute à **Ajaccio**.

VENDREDI 17 SEPTEMBRE

Mensonges contre le SCB ?

Les dirigeants du **SCB** réagissent avec colère et fermeté aux propos tenus la veille dans la presse bretonne (**Ouest France** et **Le Télégramme**) - par l'équipe de **Guimgamp** battue à **Furiani** 2 à 0 le mardi précédent pour la 6^{ème} journée de nationale. Des représentants de l'équipe bretonne, repartis de **Bastia** sans faire de commentaires particuliers, auraient ensuite fait état d'agressions vécues dans les vestiaires à la mi-temps et de propos racistes proférés à l'encontre de certains joueurs tout au long de la partie. Une version contestée par les dirigeants bastiais qui souligneront que «les arbitres n'ont effectué aucun rapport».

SAMEDI 18 SEPTEMBRE

Loin des yeux... ?

L'associé **Sulidarità** tient une conférence de presse devant la prison de **Borgo** afin d'exprimer son insatisfaction face aux annonces faites, quelques jours plus tôt, par **Michèle Alliot-Marie** concernant le rapprochement des détenus corses, annonces qu'elle juge «insultantes». Elle entend maintenir la mobilisation et renforcer son action afin d'obtenir une réponse du gouvernement qui soit politique.

Hold up musclé

En milieu de matinée, deux individus encagoulés pénètrent dans la bijouterie du centre commercial de l'**Hyper U**, à **Bastia**. Tandis que l'un d'eux menace avec une arme de poing l'employé, le second s'attaque à coups de marteaux, sous les yeux d'un client et de son enfant en bas âge, aux présentoirs vitrés, avant de s'emparer des bijoux qui y sont exposés et de prendre la fuite avec son compère. 3 jours plus tard, ce sera au tour d'une bijouterie de **Porto-Vecchio** de tenter des cambrioleurs dont les coups de masse ne parviendront pas à venir à bout de la vitrine blindée.

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

D'une fête à l'autre

Au quatre coins de l'île, on fête les **Journées du Patrimoine 2010** dont le thème choisi est celui des «*Grands Hommes*». Le sport, quant à lui, est honoré à **Bastia** où, à l'occasion du rendez-vous annuel fixé par la **CAB**, une cinquantaine de clubs tiennent leur stand. Du côté de la plaine de **Peri**, la **Fête de la Figue** bat son plein, continuant de recevoir des visiteurs, parmi les 4000 attendus.

FRANÇOIS MOSCONI

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CCM



▶ **François Mosconi, vous avez été PDG de la CCM de 1998 à 2002. Huit années ont passé, dont les dernières n'ont pas été épargnées par la crise qui a particulièrement affecté le monde aérien. Quelle est la CCM que vous retrouvez aujourd'hui, à la suite de Philippe Ceccaldi et en cette fin de saison estivale 2010 perturbée de différentes façons ?**

C'est vrai, les 8 dernières années ont été marquées par la crise, mais pas seulement. Je dirais même bien au contraire puisque des choix importants et judicieux ont été faits et que des évolutions très positives sont à relever. Ainsi, en termes de flotte par exemple... Quand je suis parti en 2002, j'avais fait valider par le Conseil d'administration le choix de l'airbus A319 en remplacement du Fokker 100 sur les lignes de Paris et Marseille. Puis en 2004, c'est l'A320 qui faisait son entrée dans notre flotte. L'arrivée de ces deux modules, ainsi que le renouvellement de la flotte des six ATR dont nous sommes désormais propriétaires, ont largement participé à l'amélioration de la productivité, du confort des passagers et à une démarche de développement durable dans laquelle la CCM devait s'engager.

Son élection à la tête du Conseil de Surveillance de la compagnie aérienne régionale s'est faite, en juin dernier, dans un contexte houleux ayant entraîné, dudit organe, la démission de Michel Stefani, un "concurrent" de la majorité régionale avec lequel il affirme avoir gardé de très bons rapports. Pour François Mosconi, qui cite volontiers les propos de Dominique Bucchini rapportés récemment par le quotidien 24 ore, exit donc - même si les mémoires sont loin de défaillir - toute rancoeur capable, sur ce point, de diviser la gauche au sein de l'hémicycle. C'est un vol sans perturbations que le nouveau "pilote contrôle" de la CCM Airlines entend assurer pour une mandature courte mais enrichie d'une expérience passée au sein de la compagnie. Embarquement immédiat avec celui qui a succédé à Philippe Ceccaldi.

Nous avons également amorcé avec succès l'ouverture d'une ligne régulière avec Rome au départ de Marseille. Cette ligne, d'abord assurée sur la base d'une fréquence par jour, à raison de 3 fréquences par semaine, n'a fait que progresser d'année en année pour fonctionner actuellement tous les jours, toute l'année, à raison de 2 vols par jour.

Ceci pour vous dire que, malgré la crise économique, des phénomènes météorologiques exceptionnels, une concurrence qui n'a jamais été aussi forte, la CCM a su faire, aux moments opportuns, des investissements décisifs pour son avenir. Aujourd'hui, je la crois parée pour aborder de nouvelles perspectives de développement.

▶ **Côté ouverture de lignes à l'étranger, la CCM Airlines annonce qu'elle « élargit son horizon méditerranéen » en créant deux nouvelles lignes italiennes à partir de février 2011 - au départ de Marseille - et une liaison bi-hebdomadaire directe Corse-Rome, prévue pour la haute saison 2011. D'autres projets sont-ils à l'étude ?**

Nous avons là une belle opportunité de consolider notre positionnement méditerranéen en participant à la création de flux importants de l'Italie vers Marseille - élue capitale européenne de la culture pour 2013 - et la Corse dont les atouts patrimoniaux et touristiques sont connus et appréciés des Italiens. Par ailleurs, nous travaillons le marché local pour optimiser l'axe inverse et répondre à une demande qui se fait jour, notamment des voyageurs de la région des Bouches du Rhône.

Ces deux lignes vont donc concentrer beaucoup de nos moyens commerciaux car il nous faudra absolument transformer l'essai dès la saison prochaine.

Le Directoire maintiendra une veille permanente sur le marché, il étudiera toutes les opportunités qui pourraient apparaître comme fructueuses pour la Corse et les soumettra au Conseil de surveillance. Je pense notamment au pays du Maghreb.

▶ **Et en ce qui concerne le territoire national ?**

Très honnêtement, le périmètre national nous semble plus difficile à explorer, car il est actuellement très bien couvert par les filiales d'Air France, Regional et Britair, mais également par le train et même les low cost. Néanmoins, là aussi, la règle reste la même : pas d'interdit ; nous regarderons la performance économique de la ligne et les gains de productivité estimés sur nos escales de Marseille, notamment, et Nice.

▶ **Quelles sont les grandes orientations stratégiques de la compagnie telles que définies à l'heure actuelle par le Conseil de Surveillance ? Vers quoi entendez-vous les faire évoluer durant votre mandat ?**

Notre priorité constante est de préserver le cœur même de notre activité, qui est et doit rester le Service Public. Nous allons donc tout mettre en œuvre pour être les plus compétitifs et remporter une fois encore, le prochain appel d'offres qui aura lieu en 2012.

Parallèlement, ces efforts de productivité doivent nous permettre d'étudier et, éventuellement, d'ouvrir de nouvelles voies dans le ciel méditerranéen au départ de Corse ou encore de nos escales continentales, notamment de Marseille et Nice. Mais bien sûr, ces ouvertures de lignes devront s'appuyer sur de sérieuses études de marché qui devront confirmer et garantir un marché potentiel.

Enfin, vous le savez, la CCM est aujourd'hui renommée dans le secteur du transport aérien pour son savoir-faire en matière de maintenance. C'est là un acquis que nous entendons valoriser et développer encore, en proposant de traiter certains marchés de la maintenance aussi bien pour les ATR que les Airbus. Un autre savoir-faire s'installe au sein



«LA CCM A SU FAIRE, AUX MOMENTS OPPORTUNS, DES INVESTISSEMENTS DÉCISIFS POUR SON AVENIR. AUJOURD'HUI, JE LA CROIS PARÉE POUR ABORDER DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT.» F. MOSCONI

de nos équipes en matière de formation des personnels navigants. Nous pensons que là aussi un fort potentiel existe et nous travaillons actuellement à la mise en place d'un partenariat qui devrait pouvoir nous permettre de nous positionner fortement sur ce créneau extrêmement intéressant car rémunérateur pour la CCM et à forte retombée pour l'économie insulaire.

► **Vers quoi aimeriez-vous voir s'orienter les débats relatifs à la CCM à l'Assemblée de Corse et qu'attendez-vous précisément de l'Office des Transports et de son Président ?**

Les paramètres sont connus et les choses se présentent assez simplement. La majorité à laquelle j'appartiens et avec laquelle j'ai été élue au printemps dernier a clairement exprimé, à travers le Président de l'Exécutif Paul Giacobi, son attachement à un Service Public fort et de qualité. J'entends donc sur ces bases travailler en symbiose avec le Président de l'Office des transports pour adapter au mieux nos capacités/horaires aux prochaines OSP.

► **Un mot sur le récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes ?**

Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes apporte un certain nombre de critiques pour certaines fondées et qui peuvent être corrigées. Ce rapport n'est pas de nature à susciter des inquiétudes ou des interrogations. Il faut le prendre comme un ensemble d'éléments qui peuvent aider à une réflexion sur l'avenir de la Compagnie.

► **Votre prédécesseur n'a pas hésité à souligner le caractère secondaire de la fonction qui a été la sienne et qui est aujourd'hui la vôtre en tant que Président du Conseil de Surveillance. Votre propre point de vue ? Quelles sont les missions que vous vous assignez à ce poste ?**

Mon prédécesseur parlait certainement de sa propre expérience. La Chambre Régionale des Comptes, dans son récent rapport, avait signalé le manque d'implication du Conseil de Surveillance dans la prise des décisions les plus importantes de la société. Pour ma part, avec l'ensemble du Conseil de Surveillance, j'exercerai le rôle qui est le nôtre et qui consiste, je le rappelle, à contrôler en permanence la gestion du Directoire. A ce titre, nous pouvons, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles que nous jugeons

opportuns et nous faire communiquer les documents, quels qu'ils soient, que nous estimons utiles à l'accomplissement de notre mission. Nous nous prononcerons sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières et nous veillerons à leur mise en oeuvre par le Directoire.

► **L'idée de créer un Conseil de surveillance, était, à la base, une tentative de séparation des pouvoirs destinée à mettre à l'abri le Directoire de la pression des élus. En toute honnêteté, cela vous semble-t-il réaliste et effectif ?**

Je viens de prendre mes fonctions et je n'ai pas encore assez de recul pour vous répondre. Mais je pense que le pouvoir qu'a le Conseil de Surveillance de choisir le Directoire mais aussi de le révoquer à tout moment demeure un moyen de pression sur celui-ci.

A propos du tarif "Résident"

A ceux qui rêvent encore de voir le tarif « Résident » de la CCM étendu, en termes de destinations, François Mosconi répond : « Cette question est purement du ressort de l'Assemblée de Corse où elle a déjà été débattue et tranchée par un vote unanime qui, dans les années 2000 a écarté cette orientation. Les lignes de Montpellier et de Lyon étaient alors sorties du périmètre de Service Public afin de concentrer les moyens financiers sur les trois zones identifiées comme prioritaires, à savoir Marseille, Nice et Paris Orly. Ce choix me semble judicieux et le périmètre suffisant. Chacun doit comprendre que l'enveloppe de la continuité territoriale gérée par l'OT n'est pas extensible et que si l'on élargit le périmètre on diminuera d'autant la compensation versée et donc le tarif « Résident » augmentera. Pour ma part, je suis plutôt favorable à concentrer nos efforts sur les lignes de SP actuelles. »

RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

L'art de voir autrement le

Dix-sept films dont six avant-premières nationales, une soirée montagne avec un concert (Alte Voce), deux documentaires, un après-midi consacré aux enfants... En cette rentrée, l'association Ciné 2000 varie les plaisirs et propose, comme toujours, une sélection de choix pour réussir à combler un public toujours plus nombreux. Du 5 au 9 octobre, le Cinéma se vit avec passion à Ajaccio !

“ **P** ermettre au public d'apprécier un cinéma qui nous emporte ! », voilà, depuis dix ans, le leitmotiv de l'association **Ciné 2000**, organisatrice du festival **Cinéma passion**. De la protection de la planète («*Ma petite planète chérie*») à la rudesse de l'univers carcéral («*Les mains libres*») en passant par un documentaire sur la pauvreté et le handicap («*Brenda Bilili !*»), l'édition 2010 se distingue par des films porteurs de messages particulièrement forts. Un choix assumé par la directrice de l'association, **Jeanne de Rocca Serra**, laquelle veut, avec toute son équipe, mettre en lumière un cinéma ouvrant une fenêtre sur l'ailleurs : «*Nous espérons, depuis toutes ces années, avoir contribué à élargir notre vision du monde. Pour nous, le cinéma doit être un lien entre les hommes, c'est un colporteur moderne d'histoires et de regards. Même si nous sommes différents, nous pouvons entrevoir la richesse et la beauté de la culture de l'autre via un cinéma qui crée le dialogue. Ce que nous défendons, c'est plutôt un cinéma de création, un cinéma original dans un espace qui exprime la diversité des idées, des styles, des cultures* ».

Zoom sur quelques uns des films à ne pas manquer

Le festival va s'ouvrir sur une note à la fois amusante, poétique et écologique. Les organisateurs ont choisi de projeter «*Ma petite planète chérie*» de **Jacques-Rémy Girerd**. Le réalisateur a pris le parti d'aborder le sujet de la protection de l'environnement avec humour et poésie : «*Les questions liées aux conséquences des activités humaines sur la nature sont traitées habituellement en négatif dans les médias : pollutions, dérèglements climatiques, espèces en voie de disparition, déchets exponentiels, raréfaction de l'eau, santé... Pas facile d'appréhender l'avenir de façon optimiste !* ». Et pourtant, le réalisateur est parvenu à relever ce défi grâce à un film qui distille des messages légers,

positifs. Un film à destination des petits et des grands. Changement de style avec «*The Ghost Writer*», la dernière réalisation de **Roman Polanski**. Ce film est l'adaptation de «*L'Homme de l'ombre*», thriller contemporain du romancier et journaliste anglais **Robert Harris** qui nous plonge dans le microcosme politique anglais (un mensonge imaginé par un ancien dirigeant politique face à un homme censé rédiger ses mémoires). L'écrivain évoque le travail d'adaptation réussi de **Roman Polanski** : «*Il est très respectueux de l'oeuvre originale et dit toujours que le scénario, c'est le roman. Du coup, pour un écrivain, c'est le metteur en scène idéal*».



DU MARDI 5 AU SAMEDI 9 OCTOBRE
Espace Diamant - Ajaccio
(ancienne Salle des Congrès)

Ciné 2000 présente

Pas
Cinéma
et
Journée
Montagnes

Infociné : 06.13.61.10.99
www.cine2000ajaccio.com

CINÉ 2000

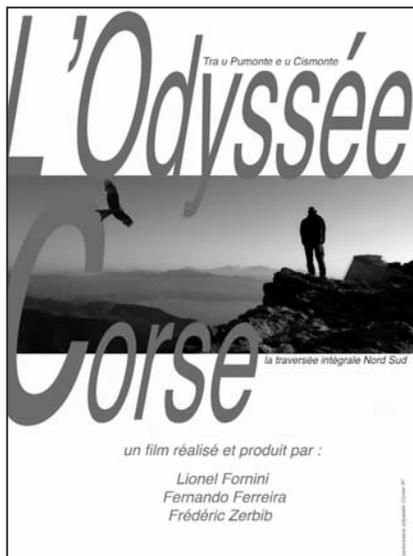
Plongée dans l'Afrique pauvre mais combative avec le documentaire «*Benda Bilili !*», troisième film sur Kinshasa réalisé par **Renaud Barret** et **Florent de La Tullaye**. L'histoire est celle d'un groupe, le "Staff Benda Bilili", composé de cinq paraplégiques et de trois personnes valides. Vivant dans les rues de Kinshasa, ils créent, sur des instruments de récupération, une musique des plus originales. Leurs conditions de vie difficiles et leur volonté de ne jamais renoncer à leurs rêves sont les deux principaux thèmes de ce film qui se veut résolument optimiste.

Le premier film de **Brigitte Sy**, «*Les mains libres*», qui sera présenté en présence de la réalisatrice et de l'actrice du film, mérite également un coup de projecteur. Une oeuvre poignante sur l'univers carcéral et qui se veut un film d'espoir. Son auteur s'en explique : «*Son scénario réunit un homme et une femme au sein d'une même prison. C'est l'histoire d'un amour et du tournage d'un film sur un lieu des plus improbables. C'est aussi un scénario qui cherche à restituer mon expérience d'écriture avec des détenus, l'émergence de leur parole et leur confrontation au cinéma. Les entretiens contenus dans le scénario sont réels.*» A voir également, «*Chatroom*» de **Hideo Nakata**, un thriller qui s'articule autour de la manière dont Internet



Directrice de l'association Ciné 2000

peut amplifier de façon spectaculaire les émotions négatives. Le réalisateur justifie ainsi son choix: «*L'internet ne peut pas créer d'émotions humaines, mais il aide à faire sortir les émotions les plus sombres en les amplifiant jusqu'à la destruction. «Chatroom» fait écho à cette réalité que nous partageons*». Situé à la frontière du monde virtuel et du monde réel, ce thriller psychologique nous entraîne dans une spirale inquiétante, en exposant ce qui peut arriver de terrifiant quand les limites entre la réalité et le cyberspace sont entremêlées. Le festival n'oublie pas non plus son cycle dédié à la Montagne avec un grand M. Plusieurs films seront projetés dans ce cadre dont le film de Rémy Tezier, «*Au-delà des cimes*», et le très beau «*L'Odyssée Corse : tra u pumonte*



«*tra u cismonte*» de Lionel Fornini et Fernando Ferreira. En 2009, Fernando Ferreira, photographe-reporter a traversé intégralement l'île, de la pointe du Cap jusqu'à Bonifacio. «*L'Odyssée Corse*» raconte cette aventure. Sur un ton décalé, les auteurs offrent la vision possible d'une Corse aux multiples facettes et paradoxes. Un voyage, au rythme des pas du marcheur, au coeur d'une île souvent méconnue et incomprise, à la fois généreuse et cachée, pour mieux comprendre le peuple corse et son « île-continent »... De beaux moments d'émotion en perspective !

**Roman Polanski a bouclé la post-production de «The Ghost-Writer» à distance, de son chalet suisse. Le cinéaste était en effet assigné à résidence après avoir été arrêté sur mandat américain.*

► Comment définiriez-vous la philosophie de votre Festival ?

La philosophie de notre Festival est avant tout de rassembler autour du cinéma, de susciter le dialogue, de faire découvrir un cinéma ouvert sur des cultures différentes... Et de rester attentif à la qualité du regard des réalisateurs.

► Comment avez-vous pensé (et réussi) l'intégration de la journée Montagne au sein du Festival Passion Cinéma ?

Depuis la création de l'association en 1999, nous utilisons le Cinéma Bonaparte, le Cinéma l'Aiglon et la Salle des Congrès pour nos programmations. Suite à la fermeture de ces salles sur Ajaccio en 2007, nous avons réfléchi et repensé nos différentes manifestations. Après réflexion, pour notre public, nous avons décidé, pour la période automnale, d'associer deux manifestations en une seule «*Passion Cinéma*» et la «*Journée Montagne*». Nous voulions créer un rendez-vous avec des cinéphiles et des voyageurs du monde : nous rêvions d'un public qui s'entrecroise et ce public est bien là, fidèle à notre association !

► Pouvez-vous nous présenter l'édition 2010 en quelques mots ?

Notre édition est un mélange des genres où l'on retrouve : une émouvante méditation panthéiste sur le deuil, avec «*L'Arbre*» ; le sens de la vie grâce au portrait poignant d'une grand-mère dépassée, avec le film «*Poetry*» ; le genre du thriller avec «*Chatroom*», où le virtuel cache une angoisse bien réelle ; personnage décalé et résistance sociale, avec «*Copacabana*» qui incarne une désinvolture ; un couple qui n'existe pas et vit le temps d'un après-midi avec «*Copie conforme*» de la vie ; une vérité, un message d'espoir, avec «*Benda Bilili*», un film génial ; de la géopolitique américano-britannique très contemporaine, sondant les limites d'une image diplomatique et médiatique : «*The Ghost Writer*» ; de l'excès, de la tendresse et un beau geste humain qui accompagnent «*Tournée*» ; une histoire vraie pour un titre fort avec «*Les mains libres*».

► Connaissez-vous déjà les évolutions que vous aimeriez apporter au Festival dans les années à venir ?

Nous voulons redonner à ce Festival sa valeur initiale, c'est-à-dire le festival du film de montagne ouvert sur la mer, avec des cinéastes, qui continuent d'inventer de puissants métissages entre documentaire et fiction, qui savent éclairer le monde où nous évoluons... Vivre une vraie fête avec tous les partenaires de la montagne et de la mer, c'est lancer **Mare e Monti in Aiacciu !**



SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES
CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — **DOMINIQUE CRISTIANI** —
06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT -
SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL
DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ



BOCOGNANO ET VIZZAVONA : Festimonti

Les 25 et 26 septembre, et avec pour dessein de faire revivre les villages en dehors de la période estivale, la dixième édition de **Festimonti** fera profiter restaurants, bars, boulangeries de l'affluence engendrée par cette manifestation organisée en centre corse.

Autour de journées festives pour les enfants se développeront des ateliers culturels et des initiations aux sports proposés toute l'année dans la région. Pour cette édition, deux sites accueilleront les participants, le premier sera le col de **Vizzavona** et le second restera le village de **Bocognano**. Il est à noter que certaines activités seront décentralisées, notamment à **Peri**, à **Vero** et dans le hameau du **Busso**. Au village de **Bocognano**, seront organisés des promenades en calèche, une activité de tir à la cible, des expositions, un atelier maquillage pour enfants. Au col de **Vizzavona**, des promenades à dos d'âne, des ateliers VTT ou équitation.

CAURO : Marché des producteurs

Le marché des producteurs de **Cauro** sera organisé le samedi 25 septembre de 9 heures à 13 heures. Il se déroulera comme de coutume sur la place du village de **Cauro** et sera mis en place par la chambre d'agriculture de **Corse-du-Sud** en collaboration avec la **Communauté de Communes de la vallée du Prunelli**.



AFA : Cours de gymnastique

Le club de gym **Récré 2A** renouvelle ses séances en salle dans le village au lieu-dit **Bodiccione** et dans le village d'**Afa**. Les cours seront donnés entre midi et 14 heures et le soir à 20 heures. Pour obtenir des informations contactez le **06 15 28 45 93** ou le **06 60 51 77 18**.

GRANACE : Souscription pour l'église

L'association pour la restauration de l'église de **Granace**, **Santa Maria di Mezza Aoustu**, vous informe que la souscription reste ouverte. Un compte bancaire a été ouvert au **Crédit Lyonnais** pour recueillir les dons des habitants du village et des amis de la commune. Vous pouvez contacter la présidente de l'association, **Angelina Bartoli**, au **04 95 77 17 39** ou bien rencontrer la trésorière **Corinne Lagarde**.



LAVASINA : Pèlerinage depuis Corte

Le pèlerinage de la paroisse de **Corte** à **Notre Dame de la Lavasina** se déroulera le **samedi 25 septembre**. Une messe sera célébrée à 10 heures 30 et le rosaire médité sera suivi du salut au **Saint-Sacrement** à 15 heures. Repas libre. Départ en car de la gare de **Corte** à 8 heures 30.

OLMETO : Messe du nouveau curé de la paroisse

Le père **Christophe Donczyk** a célébré le 19 septembre une messe en sa qualité de nouveau curé de la paroisse. La population est invitée à participer aux célébrations régulières de ce début d'automne pour faire connaissance avec son nouveau prêtre.



PROPRIANO : Marché des producteurs

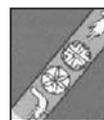
Comme en de nombreux villages de **Corse** le marché des producteurs de pays est présent pour le plus grand bonheur des gourmands et des producteurs qui peuvent ainsi rencontrer les consommateurs de leurs produits. Les agriculteurs du **Valincu-Alta Rocca-Sartinesu**, rejoints notamment ces derniers temps par ceux du **Taravu**, vous proposent leur production sur le **Quai Saint Erasme**, à **Propriano**, le **26 septembre 2010 de 9 heures à 13 heures**.

PONTE LECCIA : Permanence CIDFF



Le centre d'information sur les droits des femmes et de la famille de **Haute-Corse** met en place une permanence d'information juridique au **Point d'Accès au Droit de Ponte Leccia**. Le **28 septembre**, vous pourrez être reçus de 14 heures à 17 heures. Vous pourrez soulever des problèmes d'ordre juridique dans le domaine de la famille comme le mariage, le divorce, la filiation, l'autorité parentale, les violences conjugales ; dans le domaine professionnel comme la législation sociale, le droit au travail ; de la santé comme l'information sur la contraception, l'IVG. Pour plus de renseignements appelez le Centre d'information au **04 95 33 43 25**.

PRUNELLI DI FIUMORBU : Musée Mnemosina



Le musée associatif du **Fium'Orbu** reçoit les visiteurs dans la commune de **Prunelli di Fium'Orbu** pour présenter la vie du village à travers le temps. Pas moins de six salles exposent des objets et des documents autour des thèmes suivants : l'archéologie, les arts, la tradition populaire et la résistance. Deux salles vous proposent une étude de la messagerie, des écrits et de l'évolution de la communication, de l'antiquité à nos jours. Ouvert le samedi de 15H00 à 18H00. Tarifs : 2 € (adultes) 1 € (enfants et groupes) Visite gratuite pour les scolaires. Adresse : Prunelli Village - 20243 **Prunelli di Fiumorbu**. Tel : **04 95 56 74 75** et **04 95 56 73 67**.

SARTÈNE : Demande de Bourse

Les dossiers de demande de bourse départementale de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2010-2011 peuvent être retirés à l'accueil de la mairie. Vous aurez **jusqu'au 30 novembre 2010** pour faire valoir vos droits et renvoyer les documents demandés.



FIGARI : Cours de yoga

Les cours de yoga qui sont animés par **Rosette Alberola** sont de nouveau proposés au public depuis le 20 septembre, tous les lundis à 18 heures 30 dans la salle des fêtes de la mairie.



SARI SOLENZARA : Mutuelle générale de la Corse

Une permanence de la **Mutuelle générale de la Corse** est assurée tous les lundis à la mairie de 14 heures 15 à 16 heures. Plus de renseignements au **04 95 56 15 25**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

29

SAS EASTPAD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 12, rue Général Fiorella
20000 Ajaccio
RCS en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 septembre 2010 enregistré à la Recette d'Ajaccio le 17 septembre 2010, bordereau 2010/683, Case n°11, il a été constitué une société par actions simplifiée

Dénomination sociale : SAS EAST-PAD

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 5000 Euros

Siège : 12, rue Général Fiorella 20000 AJACCIO

Objet : Edition d'applications et services informatiques notamment pour les technologies les plus avancées telles que les terminaux mobiles et l'Internet, Et plus généralement, toutes opérations de quelques nature qu'elles soient, juridiques économiques et financières civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'actionnaire a effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 5000 euros.

Monsieur SANTONI Francescu Ghjiseppu Lucca, né le 23 avril 1986 à Bastia, demeurant 4, rue de Castagno 20200 BASTIA, est désigné en qualité de Président pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 septembre 2010 à Venzo-lasca, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : PENTONE

Siège : 20215 Venzolasca, (Haute-Corse), 14, Lotissement Saint Antoine

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers, la construction, d'un ensemble immobilier, la gestion ou la vente en totalité ou par lots dudit ensemble immobilier, avant ou après leur achèvement ; accessoirement la location totale ou partielle des immeubles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 100 euros

Gérant : Monsieur Jean Christophe Albertelli, demeurant à 20215 Venzolasca (Haute-Corse), 14, Lotissement Saint Antoine

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

32

OFFICE NOTARIAL

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT-FLORENT (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 20 septembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de construction vente

Dénomination : "SCI DU SOLEIL"

Siège social : CALVI (20260), route de Pietramaggiore, Lieudit "Signuria".

Objet : "L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou à bâtir sur le territoire de la Commune de CALVI (Haute Corse), au lieudit "POGGIALE" et cadastrées à la Section AL sous les numéros 53, 54 et 46, la construction sur ces biens acquis d'un ensemble immobilier, la vente en totalité ou par fractions des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;

Accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 20 ans

Apports en numéraire : 2.000,00 euros.

Capital : 2.000,00 euros divisé en 2.000 parts sociales de 1,00 euro chacune.

Gérance : Monsieur Georges Deloutre, demeurant à CALVI (20260), route de Pietramaggiore, Lieudit "Signuria".

Cession de parts : Libre entre associés.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 17/09/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PHILMAG 5

Siège social : Lieu dit Vignola, Vero 20133 UCCIANI

Objet social :

- L'import et l'export en gros d'objets, souvenirs, textiles et fournitures,

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 94.000 euros

Gérance : Mr. Christophe, Jean Paul Magnan, demeurant Lieu dit Vignola 20133 Ucciani

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

50

Société à Responsabilité Limitée Sarl VIGNALE PARK

Siège social : 20240 GHISONACCIA
Route de la mer

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2010, Il a été constitué une Société à responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Vignale Park

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 5000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées en numéraires

Siège social : 20240 GHISONACCIA route de la mer

Objet : en France et dans tous pays :

La Société a pour objet, en France et dans tous pays, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur :

Ingénierie et conseil pour la création et la gestion du parc de loisirs avec activités éducatives, sportives et ludiques.:

* organisations d'évènements, de manifestations en rapport avec les loisirs

* activités commerciales diverses telles que : Gestion de Vignale PARK avec location d'hébergement

Vente de boissons non alcoolisées

Petite restauration dans le cadre du parc - Billeterie

1 - la création, l'exploitation sous toutes les formes de tous fonds de commerce de : fabrication, distribution et vente de tous produits, vêtements, gadgets, brochures, souvenirs, présentant le sigle et/ou le logo de Vignale PARK

2 - La distribution et la livraison aux particuliers de tous produits manufacturés et plus généralement toutes activités commerciales industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

3 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

4 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée : quatre vingt dix neuf ans

Gérant : Monsieur Bruno CHIODI Erba rossa, 20240 GHISONACCIA

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

49

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 15/09/10, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VOLPAJA

Forme : SARL

Capital : 10000 euros

Siège social : Lieu dit Balisaccia, 20167 ALATA

Objet : L'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce, touchant aux débits de boissons, snacks et restaurations diverses

Durée : 99 ans

Gérant : Cécile SCIPILLITI, demeurant à Volpaja 20167 APPIETTO

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio

Pour avis,

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia, du 16 septembre 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : V.M.V

Siège : Biguglia (Haute-Corse), Résidence Fleur des Iles, Route de Petrelle

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Durée : 70 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 200 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros

Gérance : Monsieur Vincent Gillot, demeurant à Biguglia (Haute-Corse), Résidence Fleur des Iles, Lot n°22, Route de Petrelle

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ;

Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

L'Associé fondateur mandaté à cet effet, ou le Gérant.

05

SARL EMTIP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aregno du 7 septembre 2010, il a été constitué, sous la dénomination sociale EMTIP, une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 96 Le Village - 20220 AREGNO

Dénomination et enseigne commerciale : SARL EMTIP

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et de sociétés

Objet social : La société a pour objet la réalisation de travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parc et jardins, notamment l'exécution de petits travaux de voiries en zone urbaine ou rurale, aménagement d'espaces verts, plantations ornementales, et accessoirement, travaux de maçonnerie, de plâtrerie, travaux en ciment, béton, béton armé, travaux de terrassement et de canalisation

Le capital social s'élève à la somme de 10.000 euros, il est divisé en 500 parts sociales de 20 euros chacune partiellement souscrites et libérées à concurrence de 25%.

Gérance : Monsieur Jean-Christophe VINACE, né le 25 juillet 1969 à Marseille, demeurant Route de Bastia à Ile-Rousse (20220).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention

SARL G.P. CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Immeuble Roghi
Route de Bastia - 20137 PORTO VECCHIO
R.C.S. Ajaccio : B 380 391 128

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2010 les associés ont décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du 5 juillet 2010, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7622,45 euros, Il est divisé en 500 parts sociales, de 15,24 euros chacune, entièrement libérées.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 7622,45 euros, Il est divisé en 500 actions, de 15,24 euros chacune, entièrement libérées.

Forme

• **Ancienne mention** : Société à responsabilité limitée

• **Nouvelle mention** : Société par actions simplifiée

Administration

• **Anciennes mentions** : GERANT : M. Gilles PELLETIER, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) Route de Bastia

• **Nouvelles mentions** : PRESIDENT : M. Gilles PELLETIER, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) Route de Bastia

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pendant une durée d'un an.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention RCS : Ajaccio

Pour avis,

CGC CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Lieu-dit Querciole
20213 Sorbo Ocagnano (Corse)
335217097 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 8 septembre 2010, il résulte que :

L'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

AVIS DE VENTE

Suivant acte SSP en date à Propriano, du 09/09/2010, enregistré à SIE de Sartène le 15/09/2010, bord. n°2010/313, case n°1, la SARL B-D-R, au capital de 120.000 euros, siège social à Sartène, (20100), Place du Maggiu, 450 457 296 RCS Ajaccio, a cédé à la SARL CHIC STORE, au capital de 30.000 euros, siège social à Propriano (20110), 2, Avenue Napoléon III, 524 796 257 RCS Ajaccio, un fonds de commerce de Prêt à porter féminin, articles et accessoires de mode et d'habillement, bijouterie fantaisie, sis et exploité sous l'enseigne "CHIC STORE", à Propriano (20110), 2, Avenue Napoléon III, moyennant le prix de 40.000 euros, avec entrée en jouissance au 01/10/2010. Les oppositions seront reçues dans le délai et les formes de la Loi, à l'adresse du fonds vendu, la correspondance étant à adresser à Me Alain Caulet, Avocat, 8, rue Francis Davso, BP 30019, 13484 Marseille Cedex 20.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA****ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME****2ème publicité,****Le Maire,**

- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.123-10 et R.123-19 ;
- **VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'améliorations des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif et fiscal ;
- **VU** la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- **VU** le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;
- **VU** la délibération du conseil municipal du 19 mai 2007 complétée par la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2008, ayant prescrit la révision simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- **VU** l'ordonnance en date du 19 août 2010 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BASTIA désignant Monsieur Bernard LORENZI, consultant indépendant, demeurant, 1, boulevard Giraud 20200 BASTIA en qualité de Commissaire Enquêteur.
- **VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA pour une durée d'un mois du 27 septembre 2010 au 27 octobre 2010.

ARTICLE 2 : **Monsieur Bernard LORENZI**, consultant indépendant, domicilié 1, Boulevard Giraud 20200 BASTIA a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de BASTIA.

ARTICLE 3 : Le dossier de projet de révision simplifiée du P.L.U., et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la mairie de SANTA REPARATA DI BALAGNA pendant une durée de 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 27 septembre 2010 au 27 octobre 2010 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, modification du P.L.U., Hôtel de Ville Place Capiassi, 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA.

ARTICLE 4 : **Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie les :**

- lundi 27 septembre 2010 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 7 octobre 2010 de 9 heures à 12 heures
- mardi 19 octobre 2010 de 14 heures à 17 heures
- mercredi 27 octobre 2010 de 14 heures à 17 heures

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le Maire qui transmettra dans les 24 heures au Commissaire Enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés PAR LE PUBLIC. Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois jours pour transmettre au Maire de la commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA le dossier avec son support et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Commissaire de la République du Département de Haute-Corse,

ARTICLE 6 : Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Corse et un au Président du Tribunal Administratif de BASTIA.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 ;

ARTICLE 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de la Haute-Corse.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Fait à Santa Réparata di Balagna, le 30 août 2010.
Le Maire, **Ange François VINCENTELLI**

AVIS AU PUBLIC**Communes de San Gavino di Tenda, Santo Pietro di Tenda et Palasca****Restauration écologique et paysagère des espaces dégradés et gestion des circulations dans la partie ouest du site de l'Agriate**

Par arrêté n° 2010-256-0001 du 13 septembre 2010 du préfet de la Haute-Corse, a été autorisée la réalisation de travaux dans le cadre du projet de restauration écologique et paysagère des espaces dégradés et gestion des circulations dans la partie ouest du site de l'Agriate.

Le programme de travaux sera réalisé conformément au dossier de demande d'autorisation soumis aux enquêtes publiques conjointes au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme qui se sont déroulées, du 3 mai 2010 au 2 juin 2010 inclus, sur les communes de **San Gavino di Tenda, Santo Pietro di Tenda et Palasca**. Ce dossier peut être consulté en Mairies de San Gavino di Tenda, Santo Pietro di Tenda et Palasca.

SARL SO GE IMMOBILIERE**SPERONE**

Au capital de 7.622,00 euros,
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
sous le numéro 393.872.791
domiciliée Domaine de Sperone
20169 Bonifacio

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 septembre 2010, présidée par son administrateur provisoire Me Jean Loup MATELLI, la collectivité des associés a constaté la démission de Mr Bruno ALLAIS, en date du 23 août 2010, de ses fonctions de Gérant de la SARL SO.GE.IMMOBILIERE SPERONE et a décidé de nommer Madame Marie Josée CULIOLI VICHERA demeurant Domaine de Sperone 20169 BONIFACIO en qualité de Gérant de la SARL SO GE IMMOBILIERE SPERONE. L'article 10 des statuts est modifié en conséquence.

BRICOBALAGNE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros
Siège : Chemin Saint Antoine
Ancien Chemin de Pietralba - 20214 Calenzana
502 119 233 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2010, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 13/09/2010 de Moncale (Corse), Chemin Porta Vecchia, à, **Chemin Saint Antoine, Ancien Chemin de Pietralba, 20214 Calenzana**. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

INDUSTRIES SARTENAISES

Société Anonyme au capital de 400.000 euros

Siège : Santa Giulia
Route de Sartène - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 317 220 564

Le Conseil d'Administration de la Société INDUSTRIES SARTENAISES, Associée en nom au sein de la Société MOCCHI TRAVAUX PUBLICS, Société en Nom Collectif, au capital de 600.000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Santa Giulia, 20110 Propriano, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 381 304 179, a désigné, en date du 01/08/2010, Monsieur Toussaint Mocchi, demeurant Quartier Frusteru, 20110 Propriano, comme son représentant permanent au sein de cette société, en remplacement de Monsieur Jean Christophe Mocchi.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2010 fait à Olmeto, enregistré à la recette des impôts de Sartène, le 02/08/2010. Mme Marie Antoinette Balisoni, usufructière du fonds et Monsieur Alexandre Balisoni, nu-proprétaire de ce même fonds, demeurant ensemble Lieu-dit Abbartello, 20113 Olmeto, ont donné en location-gérance à la SARL ABBARTELLO, Société au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est situé Abbartello, 20113 Olmeto, la branche d'activité de restaurant de leur fonds de commerce sis et exploité Abbartello, 20113 Olmeto, pour une durée d'une année à compter rétroactivement du 1er juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,



27

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

CCI2B/DC/2010-051

(MONTANT INFERIEUR A 4.845.000 E. HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Travaux pour le réaménagement de l'accueil de l'Hôtel Consulaire

Lieux de livraison : Le Palais Consulaire

Type de marchés : Marchés de travaux

Catégorie de services :

Caractéristiques principales :

Indiqués dans le CCTP constitutif du cahier des charges

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.5° et 28 du Nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10. et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics, et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Aménagement

Lot 2 : Menuiseries bois et travaux modificatifs divers

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables : 100

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 11 octobre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités techniques et financières
- * Références et moyens humains et matériels du prestataire

Critères d'attribution des offres :

- * Prix des travaux (50%)
- * Délai de réalisation des travaux (40%)
- * Planning des travaux : (10%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-051

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Architecte P.L GOTI - Tél : 04 91 48 36 10

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 septembre 2010

34

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

AMENAGEMENT DE LA RD 63

COMMUNE DE L'ILE ROUSSE

(Projet poursuivi par le conseil général de la Haute-Corse)

1ère insertion.

DUREE DES ENQUETES : (arrêté préfectoral n° 2010-214-0001 du 2 août 2010)

Pendant 16 jours consécutifs, soit du lundi 4 octobre au mardi 19 octobre 2010 inclus se dérouleront sur la commune de L'Île Rousse :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD 63, entre les PK 0,00 et 0,350.
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de L'Île Rousse.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Marc AUSTI Demeurant Résidence Orezza I - Les hauts de Toga - 20200 BASTIA, sera présent pour recevoir les observations du public en mairie de L'Île Rousse, selon les modalités suivantes

- Lundi 4 octobre 2010 de 13H00 à 16H30
- Mardi 19 octobre 2010 de 09H00 à 12H00

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans le délai d'un mois au préfet de la Haute-Corse.

Copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de L'Île Rousse, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service Environnement et Développement Durable), où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

33

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE D'ALATA - 20167 ALATA

Téléphone : 04.95.25.33.76 - Télécopie : 04.95.25.32.65

AVIS AU PUBLIC

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère insertion.

Par Arrêté en date du 16 Septembre 2010, Monsieur le Maire d'Alata, a décidé l'ouverture d'une enquête publique destinée à recueillir les observations du public concerné par le classement dans la voirie communale des voies et réseaux desservant le lotissement « **La Colline de TROVA** ».

Siège de l'enquête : MAIRIE D'ALATA

Date de déroulement de l'enquête :

Du lundi 11 Octobre 2010 au vendredi 29 Octobre 2010 inclus.

Ouverture du registre d'enquête : le lundi 11 Octobre 2010 à 9 heures

Clôture du registre d'enquête : le vendredi 29 Octobre 2010 à 12 heures.

Commissaire Enquêteur : Monsieur COLONNA D'ISTRIA Raphaël

Durant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra inscrire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie d'Alata, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (sauf samedis, dimanches, jours fériés et fermetures exceptionnelles).

Le public pourra également adresser des observations écrites par lettre à Mr le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Alata, avant la clôture de l'enquête, ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera les :

- lundi 11 Octobre 2010 de 9h à 12h à la Mairie Village
- vendredi 15 Octobre 2010 de 9h à 12h à la Mairie Annexe d'Alata, route de Calvi
- Vendredi 29 Octobre 2010 de 9h à 12h à la Mairie Annexe d'Alata, route de Calvi

A l'expiration du délai mentionné ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Maire d'Alata. Les pièces soumises à l'enquête et le registre seront transmis au Commissaire Enquêteur dans les 24 heures suivant la clôture de l'enquête.

Le Maire, Etienne FERRANDI

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

38

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Raymond Gilles Thierry Philippe
2, Lot Mortete
"GR Services"

20221 Santa Maria Poggio

Activité : Electricité - Plomberie
RM : N°410 357 925 (309.96.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

39

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Sun Boat Location (SARL)
ZI Migliacciaru

20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Chantier naval.....

RCS Bastia : B 490 209 319, 2006 B 216

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersas

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

40

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Costa Ali Akbarzadeh Khoi
Véronique Marie Odette
"Technicuir" ZI de Furiani

20600 Bastia

Activité : Rénovation du cuir

RM : N°443 437 348 (382.02.2B)

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

41

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Peau d'Pêche (SARL)

Imm. Le Concorde

Route de la Mer

20240 Ghisonaccia

Activité : Esthétique, vente de produits de soins de maquillage et de bijoux fantaisie

RCS Bastia : B 501 392 534, 2007 B 501

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

42

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Kalkoul SARL (SARL)

Bd. Pierre Pasquini - Rce Les Aloes
20220 Ile-Rousse

Activité : Entreprise générale de maçonnerie, bâtiment

RCS Bastia : B 378 089 304, 2005 B 620

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

43

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Cobal (SARL)

U Licedu Route de Santa Réparata
20220 Monticello

Activité : Travaux de maçonnerie

RCS Bastia : B 479 191 447, 2005 B 619

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

44

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Société d'Electricité de la Balagne (SAS)
Zone Industrielle du Cantone
20260 Calvi

Activité : Travaux d'installations électriques

RCS Bastia : B 318 073 079, 2005 B 910

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

45

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Profil Menuisier (SARL)

"ALTIVA" ZI de Migliacciaru
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Vente et pose de menuiseries en bois, PVC et Alu

RCS Bastia : B 414 702 910, 97 B 245

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

46

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Groche Jérôme Marie Pierre
2, rue Conventionnel Salicetti

"La Malle A Pull" - 20200 Bastia

Activité : Vente de prêt à porter, hommes, femmes

RCS Bastia : A 322 168 576, 81 A 247

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

47

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Corsica Evasion (SARL) Lieu-dit Lustincone
RN 193 - 20620 Biguglia

Activité : Mécanique générale de voitures et motos

RCS Bastia : B 500 492 186, 2007 B 414

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersas

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

48

Par jugement en date du 14/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

S.E.B (SARL)
RN 193 - Ld Crucetta - 20290 Borgo

Activité : Brasserie.....

RCS Bastia : B 489 889 345, 2006 B 186

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Pierre Ersas

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

31

**SARL DIMENSION
MENUISERIE**

Lieu-dit Lenza Lungha
Route Nationale 193
20600 Furiani

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Juin 2010, il résulte que :

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 15 Juin 2010, et suite à la cession librement intervenue le 15 Juin 2010, entre : Monsieur GUERRINI Raphaël a manifesté son intention de céder 250 parts lui appartenant, à : Monsieur TARDIF Michaël Gilles Antoine

Et entre :

Monsieur PATACCHINI Christophe a manifesté son intention de céder 250 parts lui appartenant, à : Monsieur TARDIF Michaël Gilles Antoine

L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article n° 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts

Ancienne mention

Article 7 Capital social et libération du capital social initial

Le capital social initial est fixé à la somme de 16.000 Euros, il est divisé en 1000 parts sociales de 16 Euros chacune, numérotées de 1 à 1000, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports et réparties de la manière suivante :

à Monsieur TARDIF Michaël Gilles Antoine, 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500 inclus, soit 500 parts, à Monsieur GUERRINI Raphaël, 250 parts sociales, numérotées de 501 à 750 inclus, soit 250 parts, à Monsieur PATACCHINI Christophe 250 parts sociales, numérotées de 751 à 1000 inclus, soit 250 parts,

Total du nombre de parts sociales composant le capital social : 1000 parts

Les associés soussignés déclarent que ces parts sociales sont réparties entre eux dans les proportions sus indiquées, et sont, conformément à l'article L.223-7 du Code de Commerce. Les soussignés, déclarent expressément que les parts sociales, représentatives d'apports en nature, sont intégralement libérées et que celles représentatives des apports en numéraire ont été libérées d'au moins un cinquième de leur montant et que les parts sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Nouvelle mention

Article 7 - Capital social et libération du capital social initial

Le capital social est fixé à la somme de 16.000 Euros.

Il est divisé en 1000 parts sociales de 16 Euros chacune, numérotées de 1 à 1000, entièrement souscrites et libérées, attribuées en totalité à Monsieur TARDIF Michaël Gilles Antoine.

L'associée unique déclare que ces parts sont toutes libérées intégralement. Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute Corse)

Pour avis,

30

ACTALIS MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros

Siège : Lieu-dit "Cardello" - 20620 Biguglia
438070252 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23 août 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée **ACTALIS MEDITERRANEE** a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit "Cardello", 20620 Biguglia, au **Lieu-dit San Lorenzo, RN 193, Centre Commercial Rive Droite, Biguglia, 20620**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance,

36

SCI SUERTA

Lot Les Eucalyptus
Route de la Marana

20290 Borgo
RCS Bastia : 522 695 394

D'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, il a été décidé de nommer M. Thierry Camporesi, résidant Lot Les Eucalyptus, Route de la Marana, 20290 Borgo, en qualité de gérant de la société en remplacement de Monsieur Louis Camporesi, démissionnaire à compter du 16 septembre 2010.

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le gérant.

52

COMPTOIR DU PNEU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 euros

Siège : Lieu-dit Prato - RN 197 - 20256 Corbara
RCS Bastia : Siret : 37780596500029

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009, il résulte ce qui suit :

La SARL "Comptoir du Pneu", s'est transformée à compter du 1er janvier 2009, en Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle (SASU), sans création d'une nouvelle société. Par conséquent, les statuts ont été mis à jour et déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Il est précisé que M. Bertrand Trojani, est nommé statutairement premier gérant, dont acte.

14

SARL PINNA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros

Siège : Tralavettu - ZI de Propriano
20110 Propriano
RCS Ajaccio : 415 359 041

L'assemblée générale ordinaire en date du 31 mars 2010 a décidé à l'unanimité la modification du siège social de la société anciennement Santa Giulia, RN 196, 20110 Propriano, avec effet rétroactif à compter du 31 mars 2010. Les statuts se trouvent ainsi modifiés :

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé à Propriano, (Corse du Sud), Tralavettu, ZI de Propriano, 20110 Propriano.

Pour avis,

Maître Alexandre SANTONI

Notaire à Bonifacio, Corse du Sud
Bancarello - Route de Sartène

a) Résiliation de location gérance :
Suivant acte reçu par Me Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 01/09/2010, enregistré au Service des Impôts de Porto-Vecchio, le 09/09/2010, bordereau 2010/315, case 1, la location gérance consentie par Monsieur et Mme Joseph Faby, domiciliés à Bonifacio, 4, rue Saint Jean Baptiste, à Monsieur Noël Faby leur fils, demeurant à Bonifacio, 4, rue Saint Jean Baptiste, d'un fonds de commerce de Boulangerie pâtisserie, situé à Bonifacio, 4, rue Saint Jean Baptiste, pour l'établissement principal et Lieu-dit Valle pour l'établissement secondaire, a été résilié à compter du 1er septembre 2010 sans indemnité de part ni d'autre.

b) Donation de fonds de commerce :
Suivant acte reçu par Me Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 01/09/2010, enregistré au Service des Impôts de Porto-Vecchio, le 09/09/2010, bordereau 2010/315, case 4, Monsieur et Mme Joseph Faby, domiciliés à Bonifacio, 4, rue Saint Jean Baptiste, ont fait donation à Monsieur Noël Faby, demeurant à Bonifacio, 4, rue Saint Jean Baptiste, d'un fonds de commerce de Boulangerie pâtisserie, exploité, 4, rue Saint Jean Baptiste, et Lieu Valle, connu sous le nom de "Boulangerie Pâtisserie FABY".

Les oppositions seront reçues à Bonifacio, en l'Etude de Me Alexandre Santoni, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi.

Pour unique insertion,
Le notaire.

Avis est donné de la constitution de la EURL «RÉV'IMMO» au capital de 2500 euros. **Siège social :** Espace Moracchini, 20213 Folelli. **Objet :** Agence Immobilière. **Durée** 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Gérant : Mme Sylvie Mincarelli demeurant lieu dit Campo di Santi 20213 Folelli, nommée pour une durée indéterminée
RCS : Bastia

SCI QUIERS

Société Civile Immobilière
Au capital social de 93.300,00 euros
Lieu-dit Vignale - 20166 Pietrosella
445 378 177 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal de décisions de la collectivité des associés en date du 6 septembre 2010, enregistré au SIE d'Ajaccio, le 10 septembre 2010, bordereau n°2010/666, case n°2. **Il a été décidé de modifier l'objet social qui devient :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La mise à disposition à titre gratuit des immeubles sociaux au profit des associés. L'acquisition et la gestion de valeurs mobilières.

Le capital social qui était fixé à 93.300,00 euros, a été augmenté de la somme de 46.700,00 euros, et porté à 140.000,00 euros, au moyen de l'émission de 498 parts sociales nouvelles et de l'incorporation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de 236.60 euros.

Monsieur Jean-Marc Louis André, Bonenfant, demeurant 21-23, rue François Gérard, 75016 Paris, a été nommé en qualité de co-gérant de la société pour une durée indéterminée aux côtés de Mme Hélène Berge-Quiers.

Modification en conséquence des statuts. L'inscription modificative sera effectuée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****FOURNITURES**

Identification de l'organisme qui passe le marché

Statut de l'organisme :

Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO

Tél 04 95 47 04 04 Télécopie : 09 64 39 29 26

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

* Dr Xavier POLI, Président

Description du marché

Objet du marché : EQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE LOCAL ADMINISTRATIF CASERNE PADOUE CORTE

Avec fourniture et pose du mobilier et installation du matériel informatique

Type de marché : Achat

Nomenclature - Classification CPV :

30190000-7 - Machines, fournitures et équipement de bureau divers.

Caractéristiques principales :

Forme du marché : Marché ordinaire

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Durées :

Durée du marché ou délai d'exécution :

6 mois : début à compter d'une date précisée

Date prévisionnelle de début du marché : 15 Novembre 2010

Conditions relatives au marché :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation :

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 50 %

Caractère esthétique et fonctionnel 20 %

Délai d'exécution 20 %

Qualité 10 %

Procédures : Marché à procédure adaptée (ouvert)

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 15 Novembre 2010 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2010-21

Frais de reprographie

Montant des frais de reprographie : 0,00

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- **Modalités à observer pour l'obtention du DCE :** DCE DELIVRE SUR DEMANDE PAR TELECOPIE AU 09 64 39 29 26

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 14/09/2010

CAISA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 53.357,16 euros
Siège : Porto-Vecchio
9, rue du Général de Gaulle
RCS Ajaccio - Siren : 432 118 842

**CHANGEMENT DE SIEGE
SOCIAL DANS LA MEME
COMMUNE****MODIFICATION
STATUTAIRE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2010 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 20 septembre 2010, bordereau n°2010/326, case n°2.

Les associés de la Société CAISA, ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social dans la même commune de **Porto-Vecchio, 34 Sparavitulu, Précojo** à compter du 1er avril 2010 date de la vente du fonds principal.

En conséquence de quoi les statuts se trouvent corrélativement modifiés.

Pour avis, Signé le Gérant,
Mme Isabelle LORENZONI.

JTM MACONNERIE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 euros
Siège : Penta Corba
20231 Venaco (Corse)
500724323 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 10 septembre 2010, il résulte que :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

FIN DE LOCATION GERANCE

Il est mis fin d'un commun accord au contrat de location gérance établi entre M. Dominique Agostini et M. Charles-Antoine Agostini, pour un fond de commerce de "Pâtisserie Confiserie", situé, 7, Place Vincetti à Bastia, à compter du 1er octobre 2010.

SARL DUOAPPS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : 12, rue Général Fiorella - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 510 535 453

Par assemblée en date du 13 septembre 2010, les associés de la société ont :

1°) Pris acte de la démission de Monsieur Francescu Santoni, es qualité de co-gérant de la société.

Monsieur Dominique Siacci, demeure en conséquence seul gérant.

2°) Les associés ont décidé de modifier le siège social de la société anciennement situé, 13, Bd François Salini, 20000 Ajaccio, et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est situé, 12, rue Générale Fiorella, 20000 Ajaccio.

Pour avis,

CORSICA INTERVENTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7622 euros
Siège : 41, rue César Campinchi
20200 Bastia (Corse)
387674856 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 1er septembre 2010, de 20200 Bastia (Corse), 41, rue César Campinchi, (ancienne mention), à, **Le Forum du Fango, Bâtiment B, Boulevard Jean Zuccarelli, 20200 Bastia** (nouvelle mention).

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Coopérative pour le Développement de l'Emploi dans les métiers du patrimoine PETRA PATRIMONIA

Forme : Société Coopérative de Production (SCOP), SARL à capital variable.

Capital social : Le capital initial est fixé à la somme de 3600 euros. Divisé en 180 parts de 20 euros chacune, entièrement libérées

Siège social : Lieu dit Lugo 20231 Venaco

Objet : La coopérative a pour objet : L'accompagnement des porteurs de projet en test d'activité dans les métiers liés à la restauration, la valorisation du patrimoine bâti et paysager ainsi que ceux liés à l'éco-construction, le développement de toutes activités liées à ces métiers, la mise en place d'un centre d'ressources et d'innovation sur l'éco construction, la haute qualité patrimoniale et environnementale, l'exécution de travaux, la réalisation d'études, la mise en place d'actions de formation et de chantiers d'insertion, ainsi que toute activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Durée : 99 ans à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Le premier gérant nommé dans les statuts est Madame Marie Louise CLEMENT, Domicilié : lieu dit Lugo 20231 VENACO

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le 20 septembre 2010
Le Gérant, Marie Louise CLEMENT

DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats
62 rue Sainte - 13001 MARSEILLE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2010, statuant à l'unanimité, de la Société TRANSMAVIN, société anonyme au capital de 141.984 euros dont le siège social est à LINGUIZZETTA 20230, Route Nationale Bravone, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 071 807 051, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées

Forme :

Ancienne mention : Société Anonyme
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

Ancienne mention : Président du Conseil d'Administration : Monsieur Olivier MARCHETTI Administrateurs : société C.C.A.I. dont le représentant permanent est Madame Danielle MONTANARO épouse MARCHETTI, Monsieur Roger MARCHETTI

Nouvelle mention : Président : Monsieur Olivier MARCHETTI, demeurant à MARSEILLE 13009, Les Terrasses de Magalones, Bât B, 126 rue Augustin Aubert, né le 9 août 1973 à Marseille, de nationalité française, pour une durée de six années Directeur Général : Monsieur Roger MARCHETTI, demeurant à MARSEILLE 13003, 77 rue Peyssonnel, né le 20 avril 1940 à Marseille, de nationalité française, pour une durée de six années

Commissaires aux Comptes :

Les commissaires aux comptes demeurent en fonction.

En qualité de titulaire : Société KPMG Audit

En qualité de suppléant : KPMG Audit Sud Ouest

Admission aux assemblées et droit de vote : Sans modification

Agrément relatif aux cessions : Les cessions d'actions à les tiers étrangers à la société est soumise à l'agrément de la collectivité des actionnaires à la majorité des deux tiers, le cédant ne prenant pas part au vote.

Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce de Bastia

Pour avis,

BASTIA SERVICES AUTO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN LIQUIDATION

AU CAPITAL DE 7500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 448 AVENUE DE LA
LIBERATION BASTIA (HAUTE CORSE)
453 992 083 RCS BASTIA

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 21 SEPTEMBRE 2010 la dissolution anticipée de la société à compter du 21 SEPTEMBRE 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur Pierre PASQUALINI, demeurant à BIGUGLIA (Haute Corse) 32 Les Jardins d'Ortale, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

• Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : chez Monsieur Pierre PASQUALINI - 32 les Jardins d'Ortale - 20620 BIGUGLIA

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**COMMUNE DE LUMIO****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Procédure adaptée (art. 28 du C.M.P.)****MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE****1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie de LUMIO - 20260 LUMIO
Tél : 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00

2. Représentant du pouvoir adjudicateur du marché : Monsieur le Maire de LUMIO**3. Procédure de passation :** Marché passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP.**4. Objet du marché :** Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une cantine scolaire sur la commune de LUMIO**5. Caractéristiques principales :**

a) Le marché est constitué des éléments de mission suivants :

- Etudes d'esquisses (ESQ)
- Etudes d'avant-projet sommaire (APS)
- Etudes d'avant-projet détaillé (APD)
- Etudes de projet (PRO) - Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

b) Le projet consiste à construire sur un terrain de 800 m², une cantine scolaire pouvait recevoir 110 à 120 personnes (enfants et personnel d'encadrement). Le bâtiment se composera d'une salle de réfectoire, d'une cuisine centrale, et de pièce annexes : toilettes, bureaux, vestiaires.

La surface du bâtiment à construire est d'environ 300 m²

c) La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 760.000 euros HT

6. Conditions de participation : Voir le règlement de consultation**7. Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- * Valeur technique de l'offre : 40%
- * Prix des prestations : 30%
- * Délais d'exécution : 30%

8. Dates et heure limites de réception des candidatures et des offres : Le lundi 18 octobre 2010 à 12 heures**9. Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu :**

Le DCE pourra être directement téléchargé par les candidats sur le site Internet de la commune www.mairie-lumio.fr - rubrique vie municipale - marchés publics ou obtenu gratuitement sur support papier après demande auprès des services de la de Mairie :

Mairie de LUMIO
Hôtel de Ville 20260 LUMIO
Tél : 04.95.60.89.00 Fax : 04.95.60.76.00

10. Autres renseignements :**Les renseignements peuvent être obtenus à l'adresse suivante :**

Mairie de LUMIO
Service Marchés Publics
Hôtel de Ville 20260 LUMIO
Tél. 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00

11. Litiges : En cas de litige, le Tribunal Administratif de BASTIA - Ville Montepiano - 20407 BASTIA, sera seul compétent.**12. Date d'envoi à la publication :** Le 21 septembre 2010.**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Commune de BORGIO - Centre Administratif
Route de la gare - 20290 BORGIO
Tel : 04.95.58.45.45 - Fax : 04.95.36.15.33

Objet du marché : Consultation Assurances dommage ouvrage et tous risques chantier pour l'opération de construction d'un groupe scolaire**Procédure de passation :** Procédure adaptée Article 28 du CMP

Justifications à produire dans le cadre de la candidature : Application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP. La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 11 octobre 2010 - 11h00**Retrait du cahier des charges :**

téléchargement sur le site www.cabinet-pozzodiborgo.com

Les demandes de renseignements se feront par mail à l'adresse suivante :

bastia@pozzodiborgo.fr

Critères de sélection des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- 1. Nature et étendue des garanties - qualité des clauses contractuelles : 50 %
- 2. Tarification : 40 %
- 3. Modalités et procédure de gestion du contrat et des sinistres : 10 %

Adresse de remise des plis : Les plis devront être adressés selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation, à Madame le Maire de la Commune de BORGIO - Centre administratif Route de la gare - 20290 BORGIO

Date d'envoi à la publication : 22 septembre 2010

Le Maire,

SACRA-MARIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12.000 Euros
Siège social : Centre Commercial
Le CORSAIRE, Mormorana - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 15 MAI 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL SACRA-MARIA

Enseigne : BAZAR LAND

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Centre Commercial Le CORSAIRE, Mormorana 20290 BORGIO

Objet social : Vente de tous articles de droguerie, produits d'entretien, articles de quincaillerie, papiers peints, peintures, fournitures et outillages électriques, machines, outils, matériel de plomberie, articles pour le jardinage, produits de menuiserie, accessoires pour automobiles et tous articles nécessaires ou utiles pour le bricolage et pour l'équipement du foyer.

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 12.000 Euros.

Gérance : Mr SALDUCCI René Paul, demeurant Pastoreccia 20600 BASTIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La gérance,

M DESIGN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : ROND POINT DE CEPPE
CHEZ CARRE D'ART - 20620 BIGUGLIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 20 septembre 2010, enregistré à la recette des Impôts de BASTIA le 22 septembre 2010, Bordereau 2010/991, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : M DESIGN

Siège social : ROND POINT DE CEPPE - CHEZ CARRE D'ART, 20620 BIGUGLIA

Objet social : L'achat, la vente, l'aménagement, l'éclairage et le mobilier d'intérieur et d'extérieur de la maison ou de toute collectivité

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Michel MANFREDI demeurant Villa Michel - Résidence de FICABRUNA - 20620 BIGUGLIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

ABONNEZ-VOUS
A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"
6 MOIS = 32 euros
1 AN = 42 euros

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE TRAVAUX**

- 1) **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**
Commune de l'ILE ROUSSE
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville - BP 11
20220 ILE ROUSSE
Tél : 04 95 63 01 80 - Fax : 04 95 60 31 79
- 2) **OBJET DU MARCHÉ :**
Curage du Padule (partie souterraine) des allées Charles de Gaulle à l'exutoire situé sur la Marinella
Code CPV : 740202
- 3) **CONDITIONS DE PARTICIPATION :** voir la section IX du règlement de la consultation
- 4) **CRITERES D'ATTRIBUTION :** prix 60 % délai 40 %
- 5) **Procédure :** Marché à procédure adaptée article 26 II et 28 du code des marchés publics
- 6) **Retrait du DCE**
A télécharger sur le site Internet : www.klecoon.fr Assistance au téléchargement 0892 222 401 ou sur le site Internet de la mairie www.ilerousse.fr
Référence du dossier : 15/2010/PADULE
- 7) **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**
Les offres devront parvenir à la mairie au plus tard le vendredi 8 octobre 2010 à 12 heures.
- 8) **DELAI D'EXECUTION :**
Voir la section VII du règlement de la consultation
- 9) **PROCEDURE DE RECOURS :**
Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr - URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>
- 10) **DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** l'Informateur Corse le 22 septembre 2010.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**COMMUNE DE LUMIO****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Procédure Adaptée (art 28 du C.M.P)
TRAVAUX**

1. **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**
Mairie de LUMIO - 20260 LUMIO
2. **PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :** Monsieur Le Maire
3. **OBJET DU MARCHÉ :**
- 3.1. **TITRE :** TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES SUR LA ROUTE DE LA MER
- 3.2. **CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :**
Démolition de chaussée en béton
Construction d'un fossé roulant de forme rectangulaire
Mise en œuvre d'un revêtement en enrobé dense à chaud
4. **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**
Critères de sélection des candidatures :
- Les candidatures qui sont accompagnées :
* de la lettre de candidature (DC4),
* de la déclaration du candidat complétée (DC5),
* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.
* des références pour des travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.
5. **CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
50 % - Prix des prestations
30 % - Valeur technique de l'offre
20 % - Délai d'exécution
6. **PROCEDURE :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)
7. **CONDITIONS DE DELAI :** Les candidatures et les offres devront parvenir en mairie avant le Vendredi 22 Octobre 2010 à 12h00
8. **ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :** Dossier de Consultation des Entreprises à demander par e-mail ou par fax auprès du Cabinet Bernardini: cabinet.bernardini@wanadoo.fr, 04 95 33 65 94.
9. **INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :**
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cédex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
Courriel : gref.ta.bastia@juradm.fr - <http://bastia.tribunal-administratif-fr>
10. **DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Jeudi 23 Septembre 2010

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

- 1 - **Pouvoir adjudicateur :** Commune de VALLE D'ALESANI - 20234 VALLE D'ALESANI
- 2 - **Renseignements :**
Administratifs : Commune de VALLE D'ALESANI, Tél : 04 95 35 92 03
Techniques : M. Philippe GROSSI Architecte DPLG, Tél : 04 95 10 11 75
3. **Mode de passation :** Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics
- 4 - **Objet du marché :** Réhabilitation d'un four sis hameau de Quercettu
- 5 - **Lieu d'exécution :** 20234 VALLE D'ALESANI
- 6 - **Nature des travaux :** Le marché comporte 1 Lot UNIQUE.
Il n'est pas prévu de décomposition en tranches
Les VARIANTES ne sont pas autorisées.
- 7 - **Durée des travaux :** 10 semaines y compris période de préparation
- 8 - **Date prévisible de démarrage des travaux :** Premier trimestre 2011
- 9 - **Forme juridique du titulaire :** Entreprise individuelle, société ou groupement d'entreprises solidaires.
- 10 - **Présentation des plis :** Les dossiers seront rédigés en langue française uniquement.
Les entreprises auront à produire :
- A. Documents administratifs :**
1. **Les imprimés :**
"Lettre de candidature" (LC-DC 4) Unique pour Mandataire et sous-traitants ou co-traitants
Pour le mandataire et tous les sous traitants :
«Déclaration du candidat" (DC-5)
- "Déclaration relative à la lutte contre le travail illégal" (DC6)
Ces documents doivent être dûment remplis avec date et signature originales
- 2 - **Les renseignements demandés à l'article 45 du CMP :**
* Descriptif des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager
* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements,
* Une déclaration sur l'honneur (établie individuellement par le mandataire et les sous-traitants), dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
a/ qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
b/ qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.123-3 du Code du Travail,
c/ qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- B. "Offre"**
- B.1 - Un Acte d'Engagement, y compris, éventuellement, l'annexe relative à la sous-traitance, daté et signé.
B.2 - La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F)
B.3 - Le CCAP paraphé et signé
B.4 - Le mémoire technique
L'enveloppe extérieure devra porter la mention : PROCEDURE ADAPTEE Réhabilitation d'un four sis hameau de Quercettu
- 11 - **Date et heure limites de réception des plis :** Mercredi 27 octobre 2010 à 16H00, par pli recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la mairie de VALLE D'ALESANI, les mercredi : de 14H00 à 16H00.
- 12 - **Critères de sélection :**
- A/ Candidature :** Capacités professionnelles
Capacités techniques
Capacités économiques et financières
- B/ Offre :** Valeur technique (40%) - Prix (40%) - Délai (20%)
- 13 - **Modalité d'obtention du dossier :** Le Dossier de Consultation des Entreprises est gratuit. Il est disponible sur commande à l'adresse suivante :
Commune de VALLE D'ALESANI - Mairie 20234 VALLE D'ALESANI - Tél/ Fax : 04 95 35 92 03
- 14 - **Date d'envoi à la publication :** 22 septembre 2010

Le Maire, Jean-Philippe PUTTI

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 21 septembre 2010, Monsieur Bernardi Jimmy, gérant de la SARL L'ALLEGRIA, immatriculé sous le n° RCS 347 399 925 00010 au RCS Bastia, domicilié à Vix, 20240 Ventiseri.
A donné à bail à titre de location-gérance à Mme Dominici née Spaini Valérie, représentant la SASU LE SELECT.
Un fonds de commerce de grande restauration exploité à Vix, à compter du 01 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois par durée de 3 ans avec faculté de résiliation six mois avant l'échéance finale.
En vertu de ce contrat Mme Dominici née Spaini Valérie, exploitera le fonds à ces risques et périls et sous son entière responsabilité. Monsieur Bernardi Jimmy gérant de la SARL L'ALLEGRIA, ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considérée comme le gage des créanciers du locataire.

Pour unique insertion,

**L'INFORMATEUR CORSE
NOUVELLE - TEL : 04 95 32 04 40****CLAUDIA**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 2000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEU DIT SAINT PANCRACE
BASTIA (HAUTE CORSE)
481 682 631 R.C.S BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 14 Septembre 2010 la société L'ANIMALERIE, société à responsabilité limitée au capital de 7774 euros, dont le siège est à BASTIA (Haute Corse) Lieu dit Saint Pancrace, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 413118738 à BASTIA, en sa qualité d'associée unique de la société CLAUDIA Espace des arts, a décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Sarl CLAUDIA peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de BASTIA. La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce de BASTIA

Pour avis, Le représentant légal.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : RD84 PR 2,400 Confortement d'un talus par une paroi clouée

Référence acheteur : MAPA 2010-049

Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : Délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

15/07/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 02/09/2010

Marché n° : 2010-090

SAS TSA SISYPHE
Lotissement artisanal de Poretta
20250 Corté

Montant : 106.675,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

sous-traitance : oui

part de la sous-traitance : inconnue

Envoi le 16/09/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

COMMUNE DE PIETRA CORBARA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MARCHE DE FOURNITURES****1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur**

Commune de Pietracorbara
Hameau Oreta - 20233 PIETRA CORBARA
Tél : 04.95.35.20.59
Fax : 04.95.35.28.31
Mail : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr

2 - Correspondant

* Monsieur le Maire, GALLETTI Jean Claude

3 - Objet du marché

Remplacement et renforcement de l'éclairage public du hameau de Cortina avec :

- remplacement et renforcement éclairage public parking et ruelles
- 3 mâts de 4.60 mètres - 150 W SHP
- remplacement des points lumineux sur poteaux en bois
- 3 mâts de 3.2 mètres - 100W SHP
- crosse sur mur + lanterne de style
- 4 éléments - 70 W SHP
- remplacement éclairage façades inscrit dans le périmètre du remplacement
- 10 éléments (harmonisation crosse et lanterne)
- encastrement éclairage passage voûte
- 4 éclairages indirects asymétriques
- éclairage architectural sous banc placette avant voûte et Piazza là
- 5 éléments à encastrer
- éclairage fontaine Piazza là
- 1 éclairage encastré étanche - 2x226 fluo sym

4 - Procédure de passation

Procédure adaptée article 28 du CMP

5 - Critères d'attribution

50 % Prix
40 % Délai de livraison
10 % Choix des modèles

6 - Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres doivent être transmises à l'adresse indiquée à la rubrique n°1

7 - Date limite de dépôt des offres : 05 octobre 2010 à 17 h 00

8 - Envoi à la publication : Le 21 septembre 2010

**RESULTAT DE MARCHÉ****DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction des Routes de Corse du Sud

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio

Tél : 04 95 51 66 83 - Télécopieur : 04 95 70 38 28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr - adresse internet : <http://www.corse.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Annonce n°15, B.O.A.M.P. 43 B du 3 mars 2010

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 10-dr2a-02

Objet du marché : Fourniture, transport et livraison d'ensembles de signalisation verticale sur les RN de Corse du Sud

Type de marché de fournitures : achat

CPV - Objet principal : 34992200

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 20%
- Délais de livraison : 20%

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Numéro du marché ou du lot : 10-DGT-MA-073 - Fourniture, transport et livraison d'ensembles de signalisation verticale sur les RN de Corse du Sud

Nom du titulaire/Organisme : SARL CODIVEP - p.a de Purettonne - 20290 Borgo

Montant mini/maxi annuel : 4000 euros/48.000 euros

Date d'attribution du marché : 14 septembre 2010

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision.

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551-1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Services des Affaires Juridiques
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 septembre 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DGT-MA-073

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Produits du travail des métaux

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : SIVOM du Cavo

Correspondant : Monsieur le président, Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de porto-vecchio - Tél : 0495715378 - Fax : 0495714918

courriel : sivomducavu@orange.fr

adresse internet : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Eau

Objet du marché : Travaux d'alimentation en eau potable - commune de conca

1 - restructuration du réseau du quartier marmontaja au village 2 - extension du réseau de favone le long de la r.d n°168

Type de marché de travaux : exécution

CPV : • **Objet principal** : 44162500

L'avis implique un marché public.

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Prestation divisée en lot : non

Durée du marché ou délai d'exécution : en 3 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 12/10/2010 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/CAVO-10/09

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/09/2010

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Sivom du cavo

Correspondant : M. le président, Mairie annexe, - 20144 Sainte Lucie de porto-vecchio

- Tél : 0495714016 - Fax : 0495714918 - courriel : sivomducavu@orange.fr

adresse internet : <http://www.e-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Cabinet blasini,

Correspondant : 11 bis, avenue jean zuccarelli, 20200 Bastia

Tél : 0495311627, fax : 0495322923

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Bureau 20, Correspondant : Villa carbuccia

lupino, 20600 Bastia, tél : 0495334050, fax : 0495193346

S.C.P.MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT FLORENT (20217)

Tel : 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat, par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, Officier Public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 21 septembre 2010, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "CARSAN"

Siège : BIGUGLIA 20620, Chemin de ZUCCULANA.

Forme : Société Civile.

Objet social : "La gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles, la location soit en bloc, soit par fractions, la réalisation de tous travaux d'amélioration et de toutes installations nouvelles, conformément à la destination des immeubles. Pour la réalisation de cet objet ou pour en faciliter celui-ci, la société pourra acquérir, par voie d'apport s'il y a lieu, tous immeubles et tous biens et droits immobiliers et éventuellement mobiliers nécessaires. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société"

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Capital : 500.000,00 euros, divisé en 1000 parts de 500,00 Euros, constitué par un apport en nature par :

- Monsieur Alexandre SANCI, et Madame Jeanne, Baptistine PALMIERI, son épouse, demeurant ensemble à BASTIA (20200), 12 rue Monseigneur Rigo,
- Monsieur François, Dominique CARDI, et Madame Marie-Rose, Charlotte FINOCCHI, son épouse, demeurant ensemble à LUCCIANA (20290) Lot "Plage de la Marana" n° 168.

Des biens bâtis sis à BIGUGLIA (Haute-Corse), Lieudit "CHIOSO ALLA BARACCA", cadastrés Section C n° 724,

Gérant : Monsieur Alexandre SANCI, sus nommé.

Cession des parts : Interviennent librement les opérations entre associés et leurs descendants.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice prend fin le 31 décembre 2011.

Pour avis et mention,
Maître Jean-Marc FRANCESCHI,
Notaire.

**SARL CLOISONS
ET PLAFONDS**

Zone Industrielle de Tragone - Lot N° 33
20620 BIGUGLIA
Siren 418 127 585

**AVIS DE CHANGEMENT
DE GERANT**

Les associés de la SARL CLOISONS PLAFONDS réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 Septembre 2010 ont décidé du changement de gérant de la société et la modification de l'ARTICLE 13 des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION :

Le premier gérant de la société est Madame NICOLAI Monique épouse FRANCESCHI, née le 22 janvier 1951 à l'île BOUCHARD (37), de nationalité française, domiciliée 25 Rue Napoléon - 20200 BASTIA.

NOUVELLE MENTION :

Le premier gérant de la société est Monsieur FRANCESCHI Alain, né le 13 février 1953 à Bastia (2B), de nationalité française, domicilié Résidence Opale - Route du Cap - San Martino - 20200 BASTIA.

Pour avis,

COMMUNE DE PIETRALBA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Pouvoir adjudicateur : Commune de Pietralba - 20218 PIETRALBA

Renseignements :

Administratifs : Commune de Pietralba - Tél. 04.95.48.20.07 - Fax : 04.95.48.23.76.

Techniques : S.a.r.l Alpha Architecture - Tél/ Fax : 04.95.46.00.64.

Mode de passation : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Objet du marché : Aménagement d'une « micro-crèche » dans un bâtiment existant.

Décomposition des lots : Les travaux sont traités soit en **lots séparés** soit par des

Entrepreneurs groupés conjoints ou solidaires

Lot n°1 : DEMOLITIONS / TERRASSEMENT / GROS-OEUVRE / CLOISONNEMENT / FAUX-PLAFOND / ENDUIT

Lot n°2 : REVETEMENTS SOUPLES ET SCELLES

Lot n°3 : MENUISERIES INTERIEURES

Lot n°4 : MENUISERIES EXTERIEURES

Lot n°5 : PEINTURES / NETTOYAGE

Lot n°6 : ELECTRICITE / COURANT-FAIBLE / COURANT FORT / CHAUFFAGE / VMC

Lot n°7 : PLOMBERIE / SANITAIRES / PEC

Lot n°8 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Lot n°9 : CLIMATISATION (OPTION)

Durée des travaux : 6 mois.

Date souhaitée des travaux : Démarrage des travaux Décembre 2010

- Fin des travaux Mai 2010 (6 mois).

Présentation des plis : Les dossiers seront rédigés en langue française uniquement.

Justificatifs à fournir : En application des articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

Le dossier de Candidature comprendra les renseignements suivants :

- Déclaration du candidat,

- Renseignements relatifs à la nature et aux conditions générales d'exploitation de l'entreprise permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat,

- Références en prestations et réalisations similaires,

- Eventuellement copie du (des) jugement (s) de mise en redressement judiciaire,

- Déclaration que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir,

- Attestations ou certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics,

- Documents ou attestation figurant à l'article R.324.4 du Code du Travail,

- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait à l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du Travail,

L'Offre :

- Un Acte d'Engagement, y compris, éventuellement, l'annexe relative à la sous-traitance, daté et signé.

- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F)

- Le C.C.A.P paraphé et signé

- Le mémoire technique

Critères de sélection :

Candidature :

Capacités professionnelles, techniques et économiques

Offre :

Qualifications et références du candidat

Moyens matériels et humains

Délais

Prix des prestations.

Délai de validité des offres : 60 jours.

Date limite de réception des plis : Lundi 18 Octobre 2010 à 12 heures,

par pli recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la mairie de PIETRALBA, les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9H00 à 12H & de 13H00 à 17H00 et le mercredi : de 9H00 à 12H, ou encore transmis par voie électronique à : mairie-de-pietralba@wanadoo.fr

Offres à adresser à l'adresse suivante : Mairie de Pietralba 20218 PIETRALBA.

Avec la mention : PROCEDURE ADAPTEE : Aménagement d'une « micro-crèche » dans un bâtiment existant

- Modalité d'obtention du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation des Entreprises est payant et disponible sur commande auprès de : ORDI-SERVICES, avenue Xavier Luciani, 20250 CORTE.

Tél. 04.95.61.04.29. - Fax 04.95.61.04.33.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est également disponible sur la plate-forme : www.klekoon.com

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de BASTIA - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 21 Septembre 2010

SARL 3D2A en liquidation au capital de 100 euros. Siège : Lieu-dit Tozza, Molini, Porticcio, Albitreccia, 20166 Porticcio. RCS AJACCIO 483 825 691.

A compter A.G.E du 21/09/2010 : Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur DEVARENNE OLIVIER, Lieu-Dit Tozza-Molini, 20166 PORTICCIO, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt comptes de liquidation au RCS de AJACCIO.

3D2A SARL au capital de 100 euros. Lieu-dit Tozza, Molini, Porticcio, Albitreccia 20166 Porticcio. RCS AJACCIO 483 825 691. A compter A.G.E du 21/09/2010 : Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation : DEVARENNE OLIVIER, Lieu-Dit Tozza-Molini, 20166 PORTICCIO. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier : siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités : RCS AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Sartène en date du 9 septembre 2010, enregistré à Sartène le 21 septembre 2010, bordereau n°2010/320, case n°1, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI KILENA

Siège : Route de la Castagna, Canton de France, 20100 Sartène

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, ainsi que la mise en valeur, l'administration et la gestion de tous immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

Accessoirement l'activité de nettoyage et de lavage de véhicules.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 120.000 euros

Gérance : M. Gelsomino Antonio-Michaël demeurant à Sartène (20100), Route de la Castagna, Canton de France, gérant nommé pour une durée illimitée

Cession de parts sociales : Consentement des trois quarts des associés, conformément aux dispositions statutaires

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Sartène en date du 21 septembre 2010, enregistré à Sartène le 21 septembre 2010, bordereau n°2010/320, case n°2, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : GENCO 2A

Siège : Route de la Castagna, Canton de France, 20100 Sartène

Objet : L'activité d'entreprise générale de maçonnerie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5000 euros, composé de 500 parts sociales de 10 euros chacune

Apports en numéraire : 5000 euros libéré du 1/5ème à la constitution

Co-gérance : M. Chaput Henri, demeurant à Sartène, Lieu-dit zambaru-nargo, et M. Gelsomino Antonio-Michaël demeurant à Sartène, Route de la Castagna, Canton de France, nommés pour une durée illimitée

Cession de parts sociales : Consentement des 3/4 des associés conformément aux dispositions statutaires

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

S.A.S.U LE SELECT

Société par actions simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège : Lieu-dit Lustincone - 20270 Aléria

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : S.A.S.U LE SELECT

Siège : Lieu-dit Lustincone, 20270 Aléria

Objet : L'objet social est : L'exploitation, la création, la prise à bail, de tout commerce, tout établissement de bar, de débit de boisson assorti d'une licence 4ème catégorie, de restaurant, de spectacle, ainsi que l'activité de cabaret.

Durée : 99 années

Capital : 2000 euros

Apports en numéraire : 2000 euros

Apports en nature : Néant

Président : Est nommé Président de la Société : Mme Dominici Valérie née Spaini.

Etat civil : Née le 25 avril 1969 à Paris, 18ème arrondissement, de nationalité française

Adresse : Lieu-dit Lustincone, 20270 Aléria

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

04

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

CORSCINTIGRAPHIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500,00 euros
Porté à 311.500,00 euros
Siège : Clinique MAYMARD
Rue Marcel Paul - 20200 Bastia
450 436 589 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 13 septembre 2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 310.000,00 euros, par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Mille cinq cents euros (1500,00 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois cent onze mille cinq cents euros (311.500,00 euros).

Pour avis, La gérance.

13

JO BUSTORI IMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Quartier Monte Carlo
Lieu-dit Volpajo - 20600 Furiani (Corse)
512376492 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2010, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

18

Maître Antoine GRIMALDI,
notaire soussigné, Associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée

**"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI"**

Titulaire d'un Office Notarial ayant
son siège à Bastia Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Antoine Grimaldi, notaire à Bastia le 02/08/2010 il a été constaté la réduction du capital social de la Société Civile Immobilière dénommée "TONY OLIVESI", Société Civile Immobilière dont le siège social est à San Nicolao, 20230, Hameau de Regina, au capital social de 1.100.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 484 155 270.

Ladite réduction se caractérise par le retrait de l'actif social des biens et droits immobiliers suivants :
Commune de SAN NICOLAO (Haute-Corse).

Diverses parcelles de terres sises sur le territoire de ladite commune, cadastrées Section AH, n°992, 993, 994, 995.
Le tout évalué à Deux cent cinquante mille euros (250.000 euros).
Lequel bien se trouvent attribué aux associés à concurrence de leurs droits dans le capital social.
En conséquence, de ce qui précède, le capital social de la société s'élève à Huit Cent Cinquante Mille euros (850.000 euros).

Pour avis et mention,
Me Antoine GRIMALDI, Notaire.

03

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

CORSCINTIGRAPHIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 311.500,00 euros
Siège : Clinique MAYMARD
Rue Marcel Paul - 20200 Bastia
450 436 589 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 13 septembre 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle Lizy Marie Louise Maynard, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Paul Louis Jean Orabona, demeurant, 4, rue Salvatore Viale, 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

Aux termes d'une délibération en date du 13 septembre 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle Lizy Marie Louise Maynard, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Paul Orabona, demeurant, 4, rue Salvatore Viale, 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

Pour avis,
La gérance.

24

Office Notarial de Saint-Florent**SCP MAMELLI**

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (20217)

Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marc Franceschi, notaire à Saint Florent, Officier Public, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat le 15 septembre 2010.

La collectivité des associés de la Société "AEF" Société Civile, au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à Vescovato, 20215, Arena Vescovato, immatriculée au RCS de Bastia, 523 457 653, a nommé en qualité de cogérante Mme Catherine Michelle Barone, épouse Stéfani, demeurant à Folelli, 20213, 17, Lotissement Cardiccia, pour une durée illimitée.
Les fonctions de Mme Anne-Marie Rita Stéfani, épouse Papi, sont maintenues en qualité de cogérante.

Pour avis,
Maître Jean-Marc FRANCESCHI.

02

OMEDICA

Lieu Dit Casetta
Villa Mascottu 20600 Furiani
SARL au capital de 7500 euros.
RCS Bastia 523008381

A compter AGE du 17/09/2010 :
La dénomination devient : **CORSICA YACHT** l'objet devient :
Location, commerce, courtage, gestion, entretien de bateaux de plaisance et de loisirs. Activité connexes.
Formalités au RCS de BASTIA.

Pour avis, le gérant.

20

"BALTARVERDE IMMO"

Société Civile Immobilière
Au capital de 300 euros
Siège : "U Poghju" - 20225 Feliceto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04.08.2010 à Feliceto, enregistré à SIE de Bastia le 12/08/2010, bordereau n°2010/800, case n°2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : "BALTARVERDE IMMO"

Siège : U Poghju, 20225 Feliceto
Objet : L'acquisition, l'aliénation, l'administration ; la construction, la gestion par location ou autrement de tous immeubles à usage d'habitation, industriel, commercial, rural ou autre, biens ou droits immobiliers

Durée : 99 ans
Capital : 300 euros
Gérant : Monsieur Franceschi Antoine, né le 12.05.1952 à Lavalette du Var (83), de nationalité Française, demeurant à Feliceto, (20225), U Poghju.
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

06

COSTE CASERONE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Lieu dit Stazzala a l'Oliva
20230 Linguizetta
RCS Bastia 521 841 734

**CHANGEMENT
DENOMINATION**

Par assemblée générale extraordinaire en date à Linguizetta du 01/09/2010, l'associé unique et gérante de la société, Mme Brigitte BERTRAND, a décidé la modification de la dénomination.

Ancienne mention : EARL BRIGITTE BERTRAND

Nouvelle mention : EARL COSTE CASERONE
Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCM COLOMBANI - PASTACALDI

Forme : Société Civile de Moyens
Siège : 6, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20090 Ajaccio

Objet : La société a pour objet exclusif la mise en commun de tous moyens matériels et utiles, à l'exercice de la profession de ses membres. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger, les immeubles, installations et appareillages nécessaires

Durée : 99 années
Capital : Cinq cent euros
Gérant : Monsieur Colombani Anthony, demeurant Villa de la Gina Vecchiaghia, Chemin de Pietra Rossa, 20167 Péri
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Venaco, du 15 septembre 2010, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : "ARISTANIS"

Capital : 10.000 euros
Siège : Route du Lugo, 20231 Venaco
Objet : Directement ou indirectement en France et à l'étranger, l'achat, la vente et la location sans pilote d'avions, de bateaux et tous véhicules terrestres.

Apports : En numéraires
Parts sociales : 100 parts de 100 euros attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs

Gérant : Monsieur Pergola Jean-François, demeurant à Venaco (Haute-Corse), nommé sans limitation de durée
Durée : 99 ans

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour unique avis,
Le gérant.

55

SARL TURBOSTAR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
15 Lotissement Calanova
20110 Belvédère Campomoro
RCS Ajaccio : B 343 102 257

Suivant assemblée générale du 1er juillet 2010, M. Alain Champion, demeurant, 57 A rue des Pampillons, 41200 Romorantin Lanthénay, a été nommé co-gérant.

Pour avis,

07

CORSICA CLEAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244,90 euros
Siège social : LIEU DIT BRAGATO
ROUTE DE BASTIA - RN 198
20137 PORTO VECCHIO
423 037 993 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de supprimer l'activité de pressing, ainsi que teinturerie, blanchisserie, laverie et nettoyage et de la remplacer par l'activité de construction de tout immeuble commercial industriel ou d'habitation en vue de leur location.
- de transférer le siège social du « LIEU DIT BRAGATO - ROUTE DE BASTIA - RN 198 - 20137 PORTO VECCHIO » au « Chez Mr MILANINI Mathieu - Route d'ARCA - 20137 PORTO VECCHIO », et ce à compter du 1er janvier 2010

Pour avis, La Gérance.

11

RECTIFICATIF**NOMINATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE**

Par ordonnance de référé en date du 15 février 2010, Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, a désigné, Monsieur Jean Loup Matelli, demeurant, 64, route de San Martino, à Pietranera, 20200 Bastia, en qualité d'Administrateur Provisoire de la SARL SO.GE.IMMOBILIERE SPERONE, au capital de 7622,00 euros, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le numéro 393.872.791, domiciliée, Domaine de Spérone, 20169 Bonifacio.

L'administrateur,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale

sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

LES ADEPTES DE PIT BIKE ONT FAIT LEUR SHOW À ANGHIONE

Durant deux jours, sur un terrain aménagé de la plaine d'Anghione (commune de Castellare di Casinca), les amateurs de "pit bike", entre connaisseurs et passionnés, se sont rassemblés pour une démonstration de haute voltige !

Aux commandes de cet événement, l'association TNT (Team Nasty Trash) présidée par **Jean-Philippe Lauria**, et la boutique **Nitro-Bike** de **Fred Orsatelli**, installée depuis quatre ans à **Casamozza** et exclusivement spécialisée dans la vente de mini bikes.

Ces journées de démonstration de la discipline, ils ont voulu qu'elles soient ludiques mais aussi d'un bon niveau de pratique avec la participation de professionnels, engagés dans le **Championnat de France**. C'était aussi l'occasion pour les néophytes qui le désiraient, de piloter les engins.

Il y a eu du fun et du spectacle durant ce week-end de démonstration Pit-bike avec **Daniel Razoux**, **Rémi Tirvaudey**, **Alex Barbossa**, **Baptiste** et **Romain Alexandre**, **Pauline Rousseau**,



Rémi Tirvaudey



Marine Bonsigne et **Loic Arnal** qui ont assuré le spectacle de ce rassemblement de Pit Bikers ! Les pilotes locaux de l'association ont donné eux aussi de leur passion et le rendez-vous a été à la hauteur des espérances de l'équipe organisatrice. Afin que la **Corse** intègre un jour le



Daniel Razoux

niveau de compétition nationale et que cela ne soit pas un vœu pieux.

Ceux et celles qui ont manqué l'événement peuvent toujours se renseigner au **04.95.36.64.86**.



Une pléiade de champions et autant de figures aériennes pour un week-end de show

TOURNOI DE L'E.C.B : GFCBL ET SC.BASTIA SUR LE PODIUM

Le tournoi de l'Espoir Club Bastia qui s'est déroulé sur l'aire de jeu du stade Roger Poggi dans la catégorie Benjamins a satisfait la plupart des clubs qui préparent la reprise du championnat.

Malgré l'intense chaleur, les jeunes de la région ont montré de belles facettes et ont été très applaudis. Cette revue d'effectifs a permis aux principaux éducateurs de parfaire leur préparation juste avant la reprise des compétitions.

En Poule A, le **SCB 2** a dominé la compétition et l'**AJB**, son dauphin, s'est rapidement qualifié pour évoluer en élite.

Dans le groupe B, le **Gallia Lucciana** terminait également en tête avant d'être, lui aussi, rejoint en élite par son dauphin **Furiani**.

Dans la Poule C, Si le **SCB 1** avait assuré pour l'élite, les clubs de la **Casinca**, **GFCBL** et **Pieve di Lota** conservaient toutes leurs chances.

Enfin dans la dernière Poule, rien n'était

encore joué entre l'**EFB**, **Pieve di Lota**, **SCB3** et le **CAB**.

L'épreuve se poursuivait le lendemain avec les formations reversées en excellence. L'après-midi étant, par contre, réservé aux formations qualifiées pour la phase Elite.

Finale Excellence

Dans la catégorie excellence, après des demi-finales très indécises, le **SCB 3** venait difficilement à bout du **CAB** sur le score de 1 à 0.

Les jeunes Gaziers du Président **Pierre Pierreschi** s'imposaient face aux Bigugliais sur le même score 1 à 0.

La finale qui mettait en présence le **GFCBL** au **SCB** tournait à l'avantage des Gaziers 2

à 1 qui inscrivait de belle façon leur nom au palmarès, ce qui était bien mérité.

Finale des Élites

Chez les élites, les rencontres étaient encore très disputées.

Au cours des demi-finales, le **SCB** éliminait l'**AJB** 1 à 0. Par contre le **SCB 3** était contraint aux tirs au but face au **Gallia Lucciana**.

En finale, la hiérarchie allait être respectée avec la nette victoire du **SCB 3** à 0.

Un beau tournoi où toutes les formations ont démontré leurs capacités. Le président **Pierre Pieri** peut, dès à présent, mettre en place le prochain tournoi concernant les poussins, toujours sur le stade **Roger Poggi**.

A Settimana

39^{ème} semaine de l'année
du 24 au 30 septembre 2010

Les fêtes : le 24, Thècle - le 25, Hermann - le 26, Côme, Damien - le 27, St Vincent de Paul - le 28, Vincelas - le 29, Michel, Raphaël, Gabriel - le 30, Jérôme.

39^{esima} settimana di l'annu
da u 24 a u 30 settembre 2010

E feste : u 24, A Madonna di a Mercè - u 25, Firminu - u 26, Cosimu, Damianu - u 27, Vincensiu de' Pauli - u 28, Venceslau - u 29, Michele, Raffaellu, Gabriele - u 30, Ghjilormu duttore di a Chjesa.

L'info insolite

Voyage dans l'espace

Dès à présent, il nous est possible d'envisager un voyage dans l'espace. Ceci, bien sûr, si nous disposons de quelques millions d'euros. Ainsi, à partir de 2012, les autorités spatiales russes enverront une facture de 51 M€ par touriste envoyé dans l'espace à leurs homologues américains. Un montant qui s'entend pour chaque aller-retour vers la station spatiale internationale à bord de leur vaisseau-navette Soyuz.

Sans toit

Vivre sans abri n'est pas uniquement le sort de personnes vivant dans des pays pauvres, dans des régions du monde touchées par des séismes ou des conflits armés. Ainsi, selon des associations caritatives, pourrait-on dénombrer à New York jusqu'à 200 000 sans abri. Une majorité d'entre eux vit dans le « sous-sol » : stations de métro désaffectées, égouts, ainsi que caves de gratte-ciel.

En Europe

Selon une enquête Eurobaromètre, pour un Européen sur six, cela devient de plus en plus difficile de « boucler » les fins de mois. Près de 20% des personnes interrogées sur les difficultés financières rencontrées au cours de l'année écoulée ont dit avoir au moins une fois manqué d'argent pour acheter de la nourriture, des biens de consommation courante ou encore pour régler les factures.

Générosité

A Saint-Michel, une commune mitoyenne d'Angoulême, les enfants mangeront gratuitement à la cantine de leur école, et cela pour la seconde année. En effet, une famille qui avait gagné le gros lot (50 M€) à l'Euromillion le 6 mars 2009 a décidé de couvrir les frais de cantine (70 000 €), comme elle l'avait fait l'an passé, pour les 230 élèves des classes primaires et maternelles.

Musique s'il vous plaît !

Une récente étude britannique, établie sur des tests physiques effectués par des groupes d'hommes de différents âges, a démontré que le fait d'écouter de la musique pendant l'effort, quel qu'il soit, rend celui-ci plus supportable et s'avère bénéfique pour les muscles !

1,1 milliard...

C'est l'estimation du nombre de fumeurs dans le monde. Et chaque année, le tabac tue trois millions de personnes, allant jusqu'à représenter 20% des causes de décès dans certains pays industrialisés.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **LE 24 SEPTEMBRE 2004**, le coureur cycliste **Richard Virenque** (34 ans) faisait ses adieux à ses supporters sur la scène de l'Olympia à Paris.

► **LE 26 SEPTEMBRE XXXX**, le procès de l'attentat contre le juge anti-mafia **Giovanni Falcone** s'achevait. 24 parrains de la **Cosa Nostra** étaient condamnés à la prison à perpétuité.

► **LE 27 SEPTEMBRE 1956**, pour la première fois en Europe occidentale, le centre atomique de **Marcoule**, dans le **Gard**, produisait de l'électricité.

► **LE 28 SEPTEMBRE 2004**, les deux Italiennes, **Simona Torretta** et **Simona Pari**, membres de l'ONG « *Un pont pour Bagdad* », qui avaient été enlevées à **Bagdad** le 7 septembre, étaient libérées contre une rançon d'un million de dollars. La rançon demandée initialement était de 5 millions.

► **LE 29 SEPTEMBRE 1988**, le prix Nobel de la Paix était décerné aux Forces des Nations Unies, gardiennes de la paix, c'est-à-dire, les casques bleus.

► **LE 30 SEPTEMBRE 1936**, en Espagne, Franco était nommé commandant en chef des forces nationalistes.

VAGABONDAGE

Vendredi 20 août, 6h15 : l'île d'Elbe est rose. Tout comme **Napoléon** perçait sous **Bonaparte**.

Messire Phébus semble « *craquer* » sa coquille pour percer l'horizon. Cinq minutes plus tard, le soleil, ce roi du monde, lance un laser sur **Bastia** et le **Cap Corse**. La mer, telle un cadeau, s'offre à mon regard émerveillé. La **Corse**, superbe, s'éveille pour nous donner une de ces journées de rêve dont elle a le secret. O chi bella matinata !

Avez-vous remarqué que, lorsque nous nous interpellons entre amis ou connaissances, nous le faisons toujours avec le fameux vocatif latin « o » ? O Anto, O Ghjsè, O Fili...

Si bien qu'une « *macagna* » dit qu'un élève à qui l'on demanda de réciter « *Le Chêne et le Roseau* » de **La Fontaine** clama littéralement : et le « Chêne et le Roseau » O Roseau !

Connaissez-vous cette envolée de **Me Vincent de Moro-Giafferi**, extraite du discours prononcé par **Henri Rossi**, vice-président du tribunal de première instance de **Monaco**, défendant un compatriote victime d'une escroquerie : « *Barons de la finance, laissez donc le Corse à sa pauvreté, parfois à sa misère ! Les eaux pures qui la baignent ne conviennent pas aux requins.* »

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



Cabinet Blasini

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27



Le premier funérarium de Haute-Corse à Folelli

C'est à Folelli, au sein de la zone artisanale communale, que les pompes funèbres Travaglini ont inauguré, il y a quelques jours, le tout premier funérarium du département.



Les acteurs de l'entreprise familiale qui a grandi sur la base de l'omniprésence et de l'humilité

L'initiative incombe à une entreprise familiale qui voit dans cette noble réalisation l'aboutissement d'un projet au cheminement long et difficile mais cher au cœur de **Grégoire Travaglini**, fondateur en 1986 de cette entreprise, devenue incontournable dans la micro-région. Au fil des années, à force de labeur, de sérieux et d'un charisme propre à ce socle familial, les pompes funèbres **Travaglini** se sont considérablement développées en conciliant à la fois professionnalisme et disponibilité. L'omniprésence et l'humilité dont les **Travaglini** savent faire preuve sont les qualités essentielles pour réussir dans le délicat domaine du deuil et de la douleur.

D'abord installée à **Folelli**, la société s'est ensuite implantée à **Ponte-Lecchia** puis à **Corte**, pour répondre à une meilleure desserte du **Centre Corse**. Là encore, l'écho favorable ne s'est pas fait attendre, et cette clientèle, si particulière mais ô combien attachante, a très vite reconnu en **Grégoire Travaglini** et ses collaborateurs l'indispensable compétence pour l'organisation d'obsèques avec la pratique des soins de thanatopraxie.

Leur zone d'intervention s'étend actuellement à la **France** continentale et à l'étranger !

Ces professionnels discrets, mais efficaces, oeuvrent dans une structure parfaitement autonome, qui s'est dotée d'un matériel performant, a nécessité de nombreuses transformations de logistique et prend notamment en charge le décès à peine survenu, et jusqu'à l'inhumation, ceci 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il manquait à cette entreprise très bien rodée « le funérarium » ! Aujourd'hui, c'est chose faite ! A la grande satisfaction de **Grégoire Travaglini** : « La conception de cet édifice a germé dans nos esprits

en 1993 ! Malheureusement, à cette époque, la faisabilité s'est avérée impossible, par rapport aux trop nombreuses difficultés rencontrées : manque de moyens, absence de lieu d'implantation, problèmes d'urbanisme et autres. Mais nous avons persévéré et la solidité de notre socle familial, alliée à notre crédibilité grandissante a fait que ce projet est devenu réalité ».

Cette construction est un événement en soi, car il s'agit de la toute première réalisation de ce type en **Haute-Corse**.

Les **Pompes Funèbres Travaglini**, ont choisi un endroit discret de la zone artisanale de **Folelli**, pour y implanter le funérarium de 700 m² sur un terrain de 3300 m².

Ce complexe funéraire se compose de trois salons où les familles pourront veiller leur défunt, d'une salle de convivialité et d'une salle omni-culte où seront célébrés les offices avant l'inhumation.

Les bureaux d'accueil de l'entreprise y sont installés, ainsi que la salle de préparation des corps, un magasin

d'articles funéraires, et une salle d'exposition de cercueils. Inauguré il y a quelques jours en présence d'une assistance nombreuse, notamment d'élus de la micro-région et des régions voisines, le funérarium de **Folelli** se propose d'accueillir toutes les pompes funèbres qui en témoigneront le désir.

Grégoire Travaglini est conscient d'avoir comblé une lacune : « Cet établissement était attendu. Nous avons à présent un outil de qualité, conçu dans le respect de nos traditions pour assurer l'accompagnement des derniers moments de nos êtres chers, dans la sérénité, le recueillement et la dignité. Ces valeurs humaines nous les partageons depuis toujours avec ceux qui sont dans la peine et nous nous efforçons de leur laisser la douce empreinte de la consolation ».



Grégoire Travaglini et Antoine Pinna ont travaillé dur pour mener à terme ce projet de funérarium implanté dans la ZA de Folelli

Les Virades de l'espoir

pour vaincre la mucoviscidose

→ DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

à partir de 14 h. 30



MIOMO

SALLE DES FÊTES DE SANTA MARIA DI LOTA

INITIATION À L'ATHLÉTISME

JEUX GONFLABLES

PARC D'ANIMATIONS

16 h. 00 Départ du parcours pédestre

18 h. 00 Lâcher de ballons

Possibilité de restauration sur place

VENEZ NOMBREUX DONNER VOTRE SOUFFLE
À CEUX QUI EN MANQUENT



vaincrelamuco.org - 06 24 15 03 17

